

à lire



Le Soleil, J.-M. Villeneuve

La Québécoise Sylvie Fortier, championne mondiale de la nage synchronisée en solo

Sylvie Fortier annonce qu'elle abandonne

page C-1

Retombées de \$300 millions par la politique d'achats

page B-8

Consultation populaire au sujet de l'assurance-auto

page B-1

l'automobile

Notre chroniqueur de l'automobile Jacques Dallaire se demande bien quel motif on réussira à dénicher, cette année, afin de reporter le délai pour l'émission des plaques d'immatriculation. Il fait aussi le point sur le comité des relations humaines du concessionnaire Giguère automobiles de Québec. Sans compter les informations techniques.

pages B-4, B-5

Course aux armements

La course aux armements aboutit à des situations aberrantes. En Iran l'armée est incapable d'acheminer vers leur destination les armes qui s'accumulent sur les quais. Le Pentagone apprend par hasard qu'il vend des armes qui ne sont pas encore mises au point. Nous publions aujourd'hui un dossier sur le sujet.

page B-3

Dernière heure

Les policiers de la Communauté urbaine de Montréal ont mis fin, à 11 heures ce matin, à leur grève du zèle qui durait depuis lundi. Un porte-parole de la CUM a révélé que le travail avait repris normalement.

ce soir

ARTS: Grand Théâtre, salle Louis-Frédéric, 20h30, "Les Marionnettes de Salzbourg". **SPORTS:** Arena de Ville Vanier, 19h30, tournoi nord-américain de hockey olympique du carnaval.

météo

Neige intermittente aujourd'hui. Accumulation près de 5 cm. Chutes de neige demain. Accumulation négligeable. Maximum demain près de moins 10. Minimum cette nuit près de moins 17.

Détails à la page D-5

sommaire

Annonces classées	D-5 à D-12
A Québec aujourd'hui	D-2
Arts et lettres	D-2 et D-3
Bandes dessinées	D-13
Bridge	D-11
Carrières et professions	B-11
Consommation	B-4 et B-5
Décès	D-14
Economie-finances	B-8 à B-11
Feuilleton	D-9
Horoscope	D-12
Information régionale	B-2
Monsieur Québec	A-7
Mot mystère	D-6
Mots croisés	D-8
Page documentaire	A-5
Patron	D-7
Sport	C-1 à C-8
Télévision	D-4

La diplomatie fédérale cherche à s'emparer du dossier du Québec

par Louis TARDIF
du bureau du Soleil

OTTAWA — Les relations Québec-Ottawa devraient, à l'avenir, relever du ministère canadien des Affaires extérieures et non plus, comme c'est le cas présentement, du Conseil privé et de son bureau des relations fédérales-provinciales, rattaché directement au premier ministre Trudeau.

C'est du moins l'opinion de certains fonctionnaires de la maison Pearson, rue Sussex, où est situé le ministère des Affaires extérieures, opinion qui, par l'insistance de ceux qui la partagent, réussit à filtrer des murs plutôt discrets du siège de la diplomatie canadienne.

En effet, LE SOLEIL a appris de sources près de ces milieux que certains mandarins du ministère, ces "professionnels de la diplomatie", comme ils aiment se qualifier, sont d'avis que le dossier Québec devrait, à cause de l'option indépendantiste déterminée du régime Lévesque, être négocié comme avec un gouvernement étranger, être laissé entre les mains de ceux qui "connaissent ça", et par conséquent être retiré du Conseil privé, c'est-à-dire, du ministère de M. Trudeau.

Le caractère même de Trudeau

Certains fonctionnaires du ministère des Affaires extérieures n'auraient d'abord pas trouvé "diplomate" ou "adéquate" l'attitude du premier ministre Trudeau et de certains membres de son cabinet à la suite du phénomène québécois du 15 novembre.

La presque panique, qui s'était emparée de quelques ministres fédéraux le 16 novembre, et leurs réactions style "guerre économique" ou "tactiques chiliennes" envers le Québec, ont donné à certains fonctionnaires de la maison Pearson l'idée de "rapatrier" le dossier québécois sous un abat-jour plus diplomatique.

De plus, la personnalité même du premier ministre, qui avait davantage insisté après le 15 novembre sur l'idée d'un Québec ayant élu un "gouvernement provincial comme les autres" (M. Trudeau a commencé à changer de ton depuis seulement 15 jours, dans l'entrevue qu'il accordait au SOLEIL et dans son discours du 28 janvier à Québec), faisait craindre à ces "diplomates" l'ignorance feinte ou réelle chez M. Trudeau de l'ampleur du phénomène indépendantiste au Québec.

Et l'on chuchota que si Trudeau, envers M. Lévesque, redoublait l'arrogance qu'il avait eue avec les libéraux provinciaux de Bourassa, les choses ne pouvaient aller qu'en s'empirant.

par Louis TARDIF
du bureau du Soleil

OTTAWA — Environ 1.300 fédéralistes ont officiellement lancé, hier soir, à Aylmer, en banlieue de Hull, le mouvement Québec-Canada qui se veut le premier groupe anti-indépendantiste organisé par des citoyens des différents partis politiques et qui a un but: battre le référendum sur l'indépendance.

En gestation depuis un mois sous l'oeil vigilant de son fondateur, le député libéral provincial de Gatineau, M. Michel Gratton, le mouvement, qui a connu un lancement à la satisfaction de ses organisateurs, a réuni dans une salle communautaire de la ville, des habitants de l'Outaouais québécois, englobant les circonscriptions électorales de Gatineau, Pontiac, Hull et Papineau.

La salle surchauffée par une assistance enthousiaste, qui a d'ailleurs dû déborder, faute d'espace, dans certains édifices adjacents comme l'hôtel de ville et la salle de la Légion, était pavée de posters montrant la fleur de lys à l'intérieur d'une feuille d'érable, symbole d'un des slogans du mouvement: Nous sommes Québécois et Canadiens.

C'est toutefois une majorité d'anglophones de tous âges qui sont venus applaudir fortement les deux orateurs, Michel Gratton et l'ex-candidat de l'Union nationale dans le comté de Gatineau, M. Jacques Crépeault.

Et le "O Canada" qui s'est entamé

Enfin, des déclarations comme celle que le député de Saint-Jacques, Jacques Guilbault, et secrétaire parlementaire au secrétaire d'Etat John Roberts, à l'effet que le régime Lévesque relèverait davantage du nazisme à la Goebbels, déclaration faite à Toronto en fin de semaine dernière, ont le don particulier de faire frémir les diplomates outaouais.

L'autre argument qu'invoquent ces

mandarins de la maison Pearson, c'est l'attitude que développent certains ministres québécois face à Ottawa.

L'exemple apporté est celui du ministre O'Neill qui, au moment de porter l'affaire du câble en Cour suprême, avait déclaré que de toute façon, pour les Québécois, Ottawa était un "gouvernement étranger."

Cette affirmation du ministre qué-

bécois des Affaires culturelles et des Communications apporte en un sens plus d'eau au moulin pour les tenants de la thèse de la maison Pearson versus le Conseil privé.

Et si Québec a tendance à considérer Ottawa comme une capitale étrangère, pourquoi ne pas lui rendre la pareille, affirme-t-on dans les cir-

(Suite à la page A2, 4e col.)



Le Soleil, Jean Vallières

René Lévesque au Carnaval

Le premier ministre québécois a fait son entrée, hier, dans la ronde du Carnaval en rencontrant le quasi légendaire Ti-Père de la rue Sainte-Thérèse. C'est ce soir que le Carnaval débute officiellement, tout le monde en parle déjà, dans nos pages, le père Plaxe, Monsieur Québec, etc.

Voir nos pages A-2, A-3 et A-7

Un premier groupe lancé à l'assaut du référendum

par Louis TARDIF
du bureau du Soleil

OTTAWA — Environ 1.300 fédéralistes ont officiellement lancé, hier soir, à Aylmer, en banlieue de Hull, le mouvement Québec-Canada qui se veut le premier groupe anti-indépendantiste organisé par des citoyens des différents partis politiques et qui a un but: battre le référendum sur l'indépendance.

En gestation depuis un mois sous l'oeil vigilant de son fondateur, le député libéral provincial de Gatineau, M. Michel Gratton, le mouvement, qui a connu un lancement à la satisfaction de ses organisateurs, a réuni dans une salle communautaire de la ville, des habitants de l'Outaouais québécois, englobant les circonscriptions électorales de Gatineau, Pontiac, Hull et Papineau.

La salle surchauffée par une assistance enthousiaste, qui a d'ailleurs dû déborder, faute d'espace, dans certains édifices adjacents comme l'hôtel de ville et la salle de la Légion, était pavée de posters montrant la fleur de lys à l'intérieur d'une feuille d'érable, symbole d'un des slogans du mouvement: Nous sommes Québécois et Canadiens.

C'est toutefois une majorité d'anglophones de tous âges qui sont venus applaudir fortement les deux orateurs, Michel Gratton et l'ex-candidat de l'Union nationale dans le comté de Gatineau, M. Jacques Crépeault.

Et le "O Canada" qui s'est entamé

à la fin en français n'était pas aussi fort que les applaudissements aux harangueurs lorsque ces derniers s'exprimaient en anglais.

Il faut rappeler ici que la ville d'Aylmer est située à huit milles de la colline parlementaire d'Ottawa et que 75 pour 100 de sa population active travaille au fédéral, d'où un grand nombre de fonctionnaires dans l'assistance.

Les projets de Québec-Canada sont simples: se regrouper assez rapidement et informer suffisamment les Québécois avant le référendum de René Lévesque.

Pour ce, le député Gratton a déclaré que bientôt des "chapters" seront formés dans tous les comtés du Québec afin de fonder la fédération de groupements.

Appel spécial aux francophones parce que selon le député de Gatineau, les anglophones à eux seuls ne peuvent battre le référendum; autre appel à la jeunesse qui "n'est pas toute indépendantiste".

Parmi les membres fondateurs de Québec-Canada, outre M. Gratton, on peut remarquer le nom de Lucille

(Suite à la page A2, 1re col.)

Le cabinet péquiste montre patte blanche

par Louis LA ROCHELLE

(PC) — Les membres du gouvernement péquiste ont rendu publique, hier, à Québec la déclaration qu'ils étaient tenus de produire le 31 janvier, en vertu d'une directive émise par le premier ministre, M. René Lévesque, concernant les conflits d'intérêts.

Au total, cinq ministres du gouvernement détenaient, au moment où ils ont signé leurs déclarations, des intérêts dans des compagnies dont les actions sont cotées en bourse ou pour

lesquelles il existe un marché hors-liste établi.

Ils devront, les uns et les autres, aux termes de la directive du premier ministre, s'en défaire avant le 12 mars 1977.

Le premier ministre René Lévesque a déclaré être propriétaire d'un duplex à Montréal et aucune autre forme de participation financière n'a été déposée aux termes de la loi.

La déclaration la plus impressionnante fut celle de M. Guy Joron,

ministre délégué à l'Énergie, qui est un des participants à la succession de sa famille, d'une valeur de \$1.5 million. Tous ces biens sont administrés par le Trust général du Canada.

Outre le cas de M. Joron, le portefeuille le plus remarqué est celui du ministre des Communications, M. Louis O'Neill, député de Chauveau.

Ce portefeuille contient 70 actions (certificat CB58621); 100 actions (certificat CB23674) et 100 actions (certificat CB23675) de la Brinco; 1.000 actions de

(Suite à la page A2, 1re col.)

pas possible!

Et vive le Carnaval!

"Finis pour moi le Carnaval. Je pars..."

Valises ouvertes, piles de linge sur les fauteuils, le coquet appartement qu'habite dans le Vieux Québec mon ami Jean-Louis, le fonctionnaire, avait l'air de la rue Saint-Louis, le lendemain de la parade.

"Tiens, regarde-le le gros cave avec son sourire glacial. Y a l'air d'une pleine lune blafarde de février qui se serait levée en plein coucher de soleil du mois d'août..."

Sur le petit écran, le Bonhomme Carnaval saluait la foule en se noyant, le pauvre, dans un délire de

couleurs délavées. "Ce n'est pas de sa faute, c'est ton appareil qui déteint. Fais-le arranger..."

Rageur, Jean-Louis coupa l'image et grommela: "Je sais, Lévesque à l'Economic Club l'autre soir, c'était encore pire. Il était tout jaune. Un vrai pingouin chinois. Mais je m'en fous, demain je vais être loin..."

— "Ma parole, tu fais..."

— "Non, c'est le robinet. Je le ferai réparer en revenant... Je ne veux pas voir le Carnaval dans Québec..."

Je tentai, pour détendre l'atmosphère qui suffoquait: "Mont-calme n'aurait pas dit mieux..."

Il n'entendit que le premier mot: "Ton calme, ton calme, c'est facile. Ce n'est pas toi qui habites ici..."

"Hélas! Avec la vue que tu as sur le fleuve, le foyer, les boiseries de chêne, le mur de pierre. C'est un deux-pièces extraordinaire..."

Lugubre, lui si gai d'habitude, il répliqua sèchement, après avoir vidé son verre de scotch: "Tu parles. L'an dernier, ils étaient 12 à camper ici durant le Carnaval. 12. Enfin, si tu veux, une bonne demi-douzaine. Au moins trois..."

Nous entendions au loin le mugissement d'une sirène sur le fleuve. "Dans quelques jours, les bateaux pourront s'égosiller jusqu'à perdre la voix. Tout ce que tu vas avoir dans les oreilles c'est

leurs m... trompettes en plastique et leurs cloches à vaches. Ça va être la grande marée des ivrognes marinant dans leur caribou..."

"Bou, bouriez pas crier moins fort", lança le voisin qui a un défaut de prononciation. "Vieil hibou", rétorqua Jean-Louis en se versant le reste de la bouteille de scotch d'une démarche titubante. (Il vidait tout en marchant.)

"Le Carnaval, hoqueta-t-il, une véritable invasion. T'oses à peine entrouvrir la porte pour sortir de peur qu'ils entrent. Un coup dehors tu attends que le flot aille dans ta direction sinon tu te fais entrainer. Tu ne me croiras pas, l'an dernier, trois fois je me suis retrouvé dans un des bars du Château... Le flot mon vieux..."

Je le rassurai. Je le croyais.

Jean-Louis était lancé. Il n'alla pas loin, seulement jusqu'au premier fauteuil. "Des fous, mon vieux. Vêtus n'importe comment. Je ne sais pas comment ils font pour s'accouttrer comme ça. Et ça chante et ça danse dans les rues. Ça rue, ça se bouscule, ça rit, ça hystérie... C'est dément... Je ne veux pas voir ça. Je pars, j'ai mes billets..."

— "Et où vas-tu?"

— "Au Carnaval de Rio... J'ai connu quelqu'un qui a un appartement là-bas. Un deux-pièces avec vue sur la baie... As-tu vu le déguisement que je me suis fait faire pour la fiesta dans les rues?"

Le père Plexe

La diplomatie... (Suite de la première page)

dors du ministère des Affaires extérieures.

D'après ces mêmes sources, le Conseil privé et le bureau du premier ministre auraient réagi très froidement aux velléités de ces fonctionnaires du ministère.

D'abord et surtout parce que la reconduite du dossier du Conseil privé au ministère des Affaires extérieures aurait dans les faits donné un statut de pays étranger, du moins diplomatiquement parlant, à la province sécessionniste, ce qui est contraire à toute la stratégie du gouvernement libéral voulant que René Lévesque soit un premier ministre "provincial comme les autres", s'étant fait élire sur un mandat de saine gestion et non de souveraineté politique.

Non seulement l'accueil aurait été plutôt froid au Conseil privé mais il y aurait eu aussi des réactions mitigées de colère et d'incredulité.

De plus, on réfute l'argument à l'effet que les membres du Conseil privé, chargés des relations fédérales-provinciales, ne soient pas des "professionnels de la diplomatie".

Pour eux, les velléités exprimées à la maison Pearson montraient bien la mentalité de certains fonctionnaires des Affaires extérieures qui se prendraient pour "le nombril du monde" de la diplomatie, ayant, de par tradition, toujours traité "dédaigneusement" toute autre personne qu'eux appelée à jouer un rôle diplomatique quelconque, autant au Conseil privé que dans les autres ministères.

Le chargé du bureau, M. Gordon Robertson, qui pilote présentement pour Ottawa les négociations constitutionnelles avec les provinces, est l'ancien secrétaire du Conseil privé, premier bras droit du premier ministre.

Pour le moment donc, le bureau de M. Gordon Robertson, sous l'œil attentif du premier ministre Trudeau, est

parfaitement capable dit-on sur la colline, de s'occuper du cas Québec.

D'autant plus que le chef libéral puise tous les jours dans ce dossier, les grands thèmes de la prochaine campagne électorale, les questions constitutionnelles étant de loin son champ de bataille préféré.

Rien de moins pour laisser patienter les fonctionnaires de la maison Pearson.

le saviez-vous?

Un célèbre artiste chinois des années vingt, Huang Ehrnan, a peint de beaux motifs sur de la soie en utilisant sa langue comme pinceau. (UPI)

Le cabinet... (Suite de la première page)

Laduboro Oil Ltd.; 100 actions de S.M.A. Inc.; 1.000 actions de Québec Uranium Mining Corp.; 92.915 unités de Les Placements collectifs Inc.; 2.000 actions de la Credco Mining Ltd.; et 13 actions de la Pan Ocean Oil Corp.

Le portefeuille du ministre de l'Industrie et du Commerce, M. Rodrigue Tremblay, représente 38 actions ordinaires de Bombardier-MLW; 100 actions (classe A) de Valmar; 100 actions (classe A) d'Electrohome; 300 actions ordinaires de Bow Valley Inc.; et 500 actions-droits de Budd Automotive (oct. '79).

De son côté, le ministre de l'Agriculture, Me Jean Garon, député de Lévis, est détenteur de 10 actions ordinaires de Trizec Corporation Ltd., de titres du même groupe ainsi décrits: "Trizec Corporation 7 pour cent convertible 1971 note, \$200" et des intérêts d'une valeur de \$5.000 à la Commonwealth United Corporation.

M. Yves Bérubé, ministre des Richesses naturelles, détient une action de la Consolidated Bathurst et son collègue des Transports et travaux publics, M. Lucien Lessard, des titres du Club de placements Lafleche qui opère des placements en bourse par le biais du conseil d'administration.

Enfin, au poste des actions en bourse, le ministre des Affaires intergouvernementales, M. Claude Morin, déclare posséder des titres d'une valeur de \$5.000 dans un fonds mutuel

Un premier groupe...

(Suite de la première page)

Hodgins, l'ancienne présidente des Jeunesses conservatrices du Québec.

Quelques conseillers municipaux des différentes villes de l'Outaouais assistaient, hier soir, à la réunion et on pouvait également remarquer la présence discrète d'un membre du cabinet Bourassa, M. Paul Berthiaume, ex-ministre d'Etat aux Finances et au Transport.

Jusqu'à maintenant la majorité des membres de Québec-Canada se recrutent chez les libéraux et les fondateurs du mouvement sont pour un bon nombre des organisateurs des députés libéraux de l'Outaouais dont l'ex-ministre Oswald Parent.

(Desjardins), mais il estime que ces intérêts ne sont pas visés par l'article 2 des directives du premier ministre.

Par ailleurs, six ministres possèdent des actions ou des créances dans des compagnies susceptibles d'être partie à des marchés avec l'Etat.

Ces messieurs, selon la directive émise, devront dès lors prendre les dispositions pour que les compagnies au sein desquelles ils ont des intérêts, s'abstiennent de transiger avec l'Etat. Ce sont:

— M. O'Neill dont le portefeuille est ainsi constitué: une action de Bell Canada, quatre actions privilégiées de SODEP et quatre actions ordinaires du même groupe.

— M. Rodrigue Tremblay qui détient des titres pour une valeur de \$15.000 de Norgen Energy.

— M. Jean Garon, détenteur de 40 actions ordinaires et de 20 actions privilégiées de Ciment Québec 17NC.

— M. Yves Bérubé, détenteur d'une action du Jour.

— M. Camille Laurin, ministre d'Etat au Développement culturel, détenteur de 14 actions ordinaires de Quille-Bo.

— M. Marcel Léger, qui écrit "ne posséder aucune action dont l'Etat pourrait se prévaloir de ses services".

Enfin, M. Jacques-Yvan Morin déclare s'être départi de tous les titres de cette nature.

Seuls deux ministres déclarent être associés ou propriétaires d'entreprises susceptibles de faire des marchés avec l'Etat.

Le premier, M. O'Neill détient une part privilégiée d'une valeur de \$50 dans l'Association des Publications populaires. Le deuxième, Me Robert Burns, ministre d'Etat à la Réforme parlementaire détient cinq actions de la Coopérative de tomates de Manseau.

Immeubles

Au total, neuf ministres sont propriétaires ou se déclarent propriétaires d'immeubles, mais aucun n'est propriétaire d'un immeuble objet d'un avis d'expropriation de la part du gouvernement ou d'un de ses organismes.

Un seul ministre déclare une dette dont le montant est supérieur à \$2.000 et encore n'est-il redevable qu'à l'égard d'un parent. Il s'agit de M. Jacques Léonard, ministre d'Etat au Développement à l'aménagement.

Deux ministres, MM. Guy Joron, délégué à l'Energie et Louis O'Neill, déclarent, le premier être bénéficiaire d'une succession confiée à une maison de confiance, le second, d'une résidence produite d'une succession.

L'avoir en fiducie de M. Joron s'établit ainsi: 5.000 actions de l'Alcan Ltd.; 10.000 actions de la Banque canadienne nationale; 14.000 actions de la Banque d'épargne de Montréal; 10.000 actions de la Banque Mercantile; 15.000 actions de CP Ltd.; 1.000 actions de Eastman Kodak; 5.000 actions d'Imperial Oil; 1.000 actions d'International Business Machines; 8.000 actions de Massey Ferguson; et 20.000 de Philips Lamp.

La directive prévoit également que les membres du Cabinet ne peuvent acheter des terres pour des fins spéculatives mais permettant de telles transactions pour fins personnelles.

Ces règlements n'affectent pas les intérêts de M. Guy Joron puisque de telles valeurs font partie de la succession laissée par son père. D'autres membres de la famille Joron sont aussi parties de cette succession.

Enfin, deux ministres, Mme Lise Payette, ministre des Institutions financières, et Bernard Landry, ministre d'Etat au Développement économique, ont annexé des déclarations supplémentaires à celles réclamées par le premier ministre.

Mme Payette déclare détenir 5.003 actions des Productions OP, mais affirme qu'elle a démissionné du Bureau de direction de l'entreprise.

Mme Payette affirme aussi avoir renoncé pour une période de cinq ans à tout intérêt dans Tricofil et détenir une action ordinaire de la Radiocommunaire du Saguenay-Lac-Saint-Jean.

Quant à M. Landry, il fait état de titres qu'il détient dans la Coopérative de tomates de Manseau et SODEP, mais il affirme que cet avoir n'est pas visé par la directive.

REDUCTIONS

50% et 60%

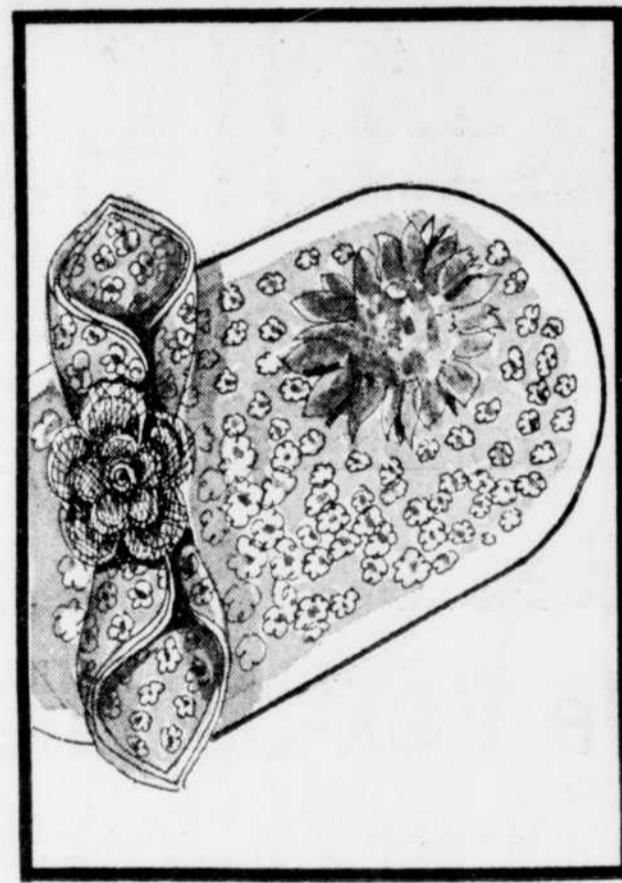
VENTE FINALE APRES INVENTAIRE



vente de vêtements sport "contemporaine"

Pantalons, jupes, chemisiers, blouses et blazers. Couleurs et tailles variées.

50%
ET PLUS
de réduction



vente de napperons en vinyle

Modèles variés dans leurs motifs, leurs coloris. Dans le groupe, napperons signés Vera.

Serviette unie, rég. jusqu'à \$2.50 .59
Anneau à serviette, rég. \$0.69 .29

Napperon rég. jusqu'à \$2.25

.89

vente de robes "contemporaine"

Joliment interprétées en tricot, ou jersey de polyester. Tuniques et pantalon en polyester façon crêpe de Chine.

rég. jusqu'à \$85.

29⁹⁵

vente de bijoux

Pour briller... chaînes et bagues serties de diamants. Pour s'amuser à toute heure... bijoux de fantaisie.

rég. jusqu'à \$200.

50%
ET PLUS

Nominations au SOLEIL



Mme Micheline Paradis Picard, directeur des pages documentaires, est nommée coordonnateur du bureau du SOLEIL à l'Assemblée nationale. Diplômée en sciences politiques de l'université Laval, elle a travaillé à la section "famille" pour devenir ensuite chroniqueur à l'éducation. Depuis cinq ans, elle est responsable de la page cinq et des dossiers du samedi. Micheline Paradis Picard est journaliste au SOLEIL depuis sept ans.



M. Gilbert Athot, coordonnateur du bureau du SOLEIL à l'Assemblée nationale, est nommé Directeur des pages documentaires. Agé de 34 ans, M. Athot est à l'emploi du SOLEIL depuis 15 ans, sauf une période de deux ans où il a occupé le poste de secrétaire de presse de l'ancien ministre des Affaires sociales, M. Claude Castonguay. M. Athot a été courriériste parlementaire durant huit ans.



M. Roger Bellefeuille, chroniqueur du SOLEIL à la tribune de la presse parlementaire à Québec, est nommé chroniqueur à l'éducation. Diplômé en service social de l'Université de Montréal, M. Bellefeuille est journaliste au SOLEIL depuis sept ans. Il a été durant plusieurs années chroniqueur aux Affaires sociales. Il est également chargé d'enseignement à la Faculté des arts de l'université Laval, secteur Journalisme et Information.



M. Jean Martel, chroniqueur à l'éducation au SOLEIL, depuis deux ans, est nommé chroniqueur à la religion tout en poursuivant son travail de journaliste auprès des commissions scolaires de la région de Québec. M. Martel a travaillé à l'édition, notamment comme éditeur des nouvelles nationales et politiques, et à la rédaction comme reporter au secteur général. Jean Martel est à l'emploi du SOLEIL depuis plus de sept ans.

vente de chandails Twik

Angora ou gros pulls à col roulé. Tuniques à col rond. rég. jusqu'à \$22.

9⁹⁹

vente de foulards

Carrés de soie et acétate, chalis, angora.

50%
ET PLUS

vente de ceintures

En cuir, suède ou passermenterie. rég. jusqu'à \$30.

4⁹⁹

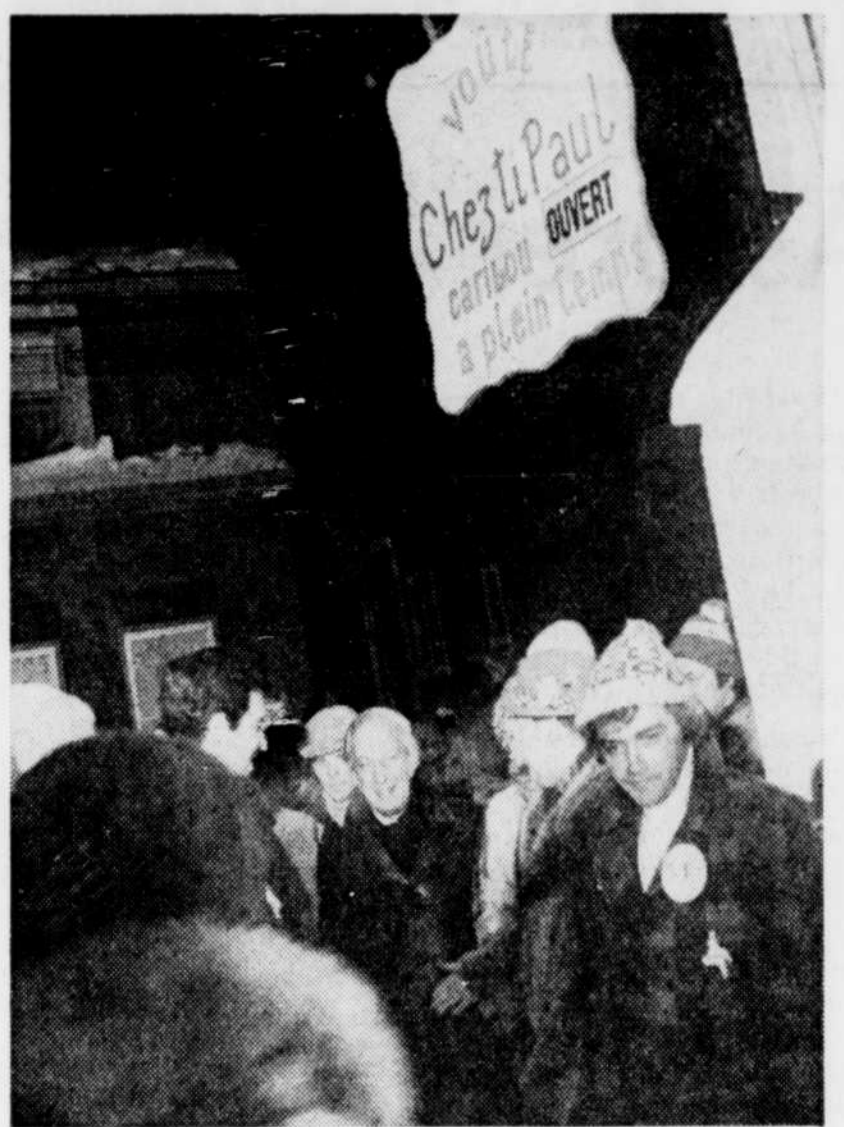
vente de jupons à taille

Modèles réguliers en crêpe ou antron. Blanc ou écu. P.M.G. rég. jusqu'à \$10.

4.99
5.99

simons

Place de l'Hôtel de Ville, Place Ste-Foy



Le premier ministre du Québec s'est arrêté pour contempler l'oeuvre d'un sculpteur sur glace de la rue Sainte-Thérèse qui a reproduit à sa façon le différénd Québec-Ottawa.

M. Lévesque a fait la tournée des "grands ducs" de la Rue du Carnaval et a goûté au caribou chez Ti-Paul et chez Ti-Père.

René Lévesque inaugure la Rue du Carnaval

par Yves BERNIER

"On m'a dit que la rue Ste-Thérèse est la rue qui mérite d'être la plus populaire, et c'est pourquoi j'ai tenu à venir vous y rencontrer." C'est en substance le message très bref qu'a livré, hier soir, le premier ministre québécois, M. René Lévesque, à la foule qui se pressait autour de la roulotte où il s'était arrêté quelques instants avant d'illu-

lumer le feu de joie du parc Dollard.

Ce feu marquait l'ouverture officielle de la Rue du Carnaval à laquelle participait M. Lévesque accompagné du président de la rue, M. Serge Godin, le président du Carnaval, M. André Tranchemontagne et le maire de Québec, M. Gilles Lamontagne.

Le premier ministre n'a pas fait

partie du défilé d'ouverture, parti du centre Durocher, et qui s'est terminé au parc Dollard. Il attendait cependant la foule à la fin du défilé, et dès son apparition une foule bruyante, bousculante, mais très chaleureuse l'a entouré alors qu'il serrait la main des députés Richard Guay et Jean-François Bertrand, de Taschereau et de Vanier. Sans cérémonie, très naturellement, les milliers de personnes qui

s'étaient rassemblées au parc Dollard, criaient leur joie de voir leur premier ministre, tête nue, sans gants, le manteau de cuir mal attaché qui serrait des mains et souriait.

Après avoir allumé le feu, M. Lévesque a parcouru à pied toute la rue Ste-Thérèse, entouré de MM. Godin, Lamontagne et Tranchemontagne, ainsi que de ses deux dépu-

tés, s'arrêtant à quatre endroits, dont le croquet intérieur du parc Dollard, chez Ti-Paul pour finir chez Ti-Père.

Bien sûr, la présence du premier ministre, après le défilé, a permis aux autorités du Carnaval de lui montrer plus de 150 monuments de neige et de glace (50 de plus que l'an dernier) fabriqués par les citoyens de la Rue du Carnaval.

C'est la clique Alouette qui a ouvert la parade, des centaines de carnavaleux s'étant massés sur les trottoirs pour saluer les duchesses, Bonhomme et l'exécutif du Carnaval.

La visite de M. Lévesque aura duré 90 minutes durant lesquelles les citoyens ont pu le côtoyer et lui offrir le caribou traditionnel. "De la belle visite", nous ont dit, contents, les gens de Saint-Sauveur.

Gestes de sympathie à l'endroit de l'ex-député Jean-Louis Béland

par Gilles PEPIN
du bureau du SOLEIL

LEVIS — Travaillant dans une production agricole où il a curieusement perdu sa part du contingentement, l'ancien député créditiste de Lotbinière, M. Jean-Louis Béland, bénéficie de l'encouragement de nombreux citoyens, et même de députés et ex-députés de l'Assemblée nationale, à la suite d'un incendie qui a rasé sa maison de fond en comble, le 14 janvier dernier.

A Saint-Gilles de Lotbinière, où M. Béland est maire, les citoyens ont répondu spontanément à une campagne de souscription menée par les conseillers municipaux et dirigée par le maire suppléant, M. Albert Montmi-

ny. Jusqu'à maintenant, cette souscription a rapporté la somme de \$3.215, a révélé, hier, le secrétaire municipal, M. Normand Bolduc.

Des citoyens de Saint-Gilles, fidèles à la tradition d'aller prêter main forte aux familles sinistrées, ont aussi commencé à couper des arbres, afin de fournir du bois qui sera requis pour la reconstruction de la maison de M. Béland, sur la route Craig. Il est probable que plusieurs d'entre eux iront aussi aider à la reconstruction, du moins en ce qui concerne le gros de l'ouvrage, a déclaré au SOLEIL un autre citoyen de la paroisse.

A l'Assemblée nationale, c'est le député de Mégantic-Compton, M. Fernand Grenier, qui a pris l'initiative d'organiser une souscription. Celui-ci

a confié au SOLEIL que les députés, aussi bien que les anciens membres de l'Assemblée nationale, répondent de façon très sympathique, sans égard aux allégeances politiques. De ce côté, aucune compilation n'a encore été faite; ce qui est important, ce ne sont pas tellement les montants, mais la sympathie qui est très bien manifestée, a mentionné M. Grenier.

Demeure provisoire

Joint, hier, par téléphone, M. Jean-Louis Béland a déclaré qu'il était extrêmement heureux de tous ces gestes de sympathie. Il prévoit reconstruire sa maison à compter de la fin de mars ou le début d'avril. L'aide qu'on aura bien voulu lui donner s'ajoutera au montant qu'il recevra des assurances; ce qui sera certes utile, puisque sa

maison et tout le contenu n'étaient assurés que pour environ 55 pour 100 de la valeur.

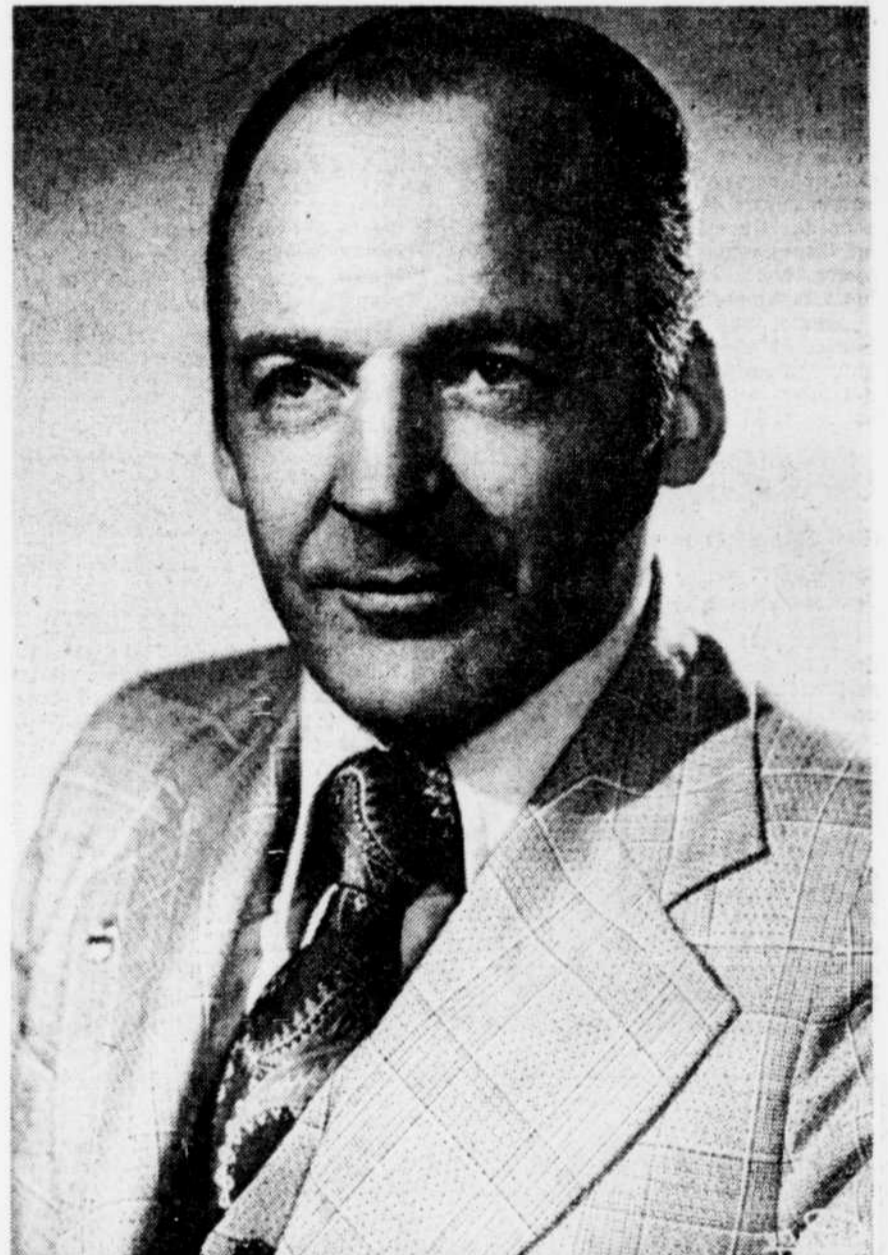
En attendant la reconstruction, M. et Mme Béland ainsi que leurs quatre enfants habitent dans une petite bâtisse du genre chalet suisse, qui servait auparavant de bureau, juste en arrière de la maison. "Ce n'est pas grandement, mais comme les meubles n'encrochent pas...", nous a confié l'ex-député, qui vient évidemment de compléter l'aménagement du sous-sol de la petite demeure provisoire.

Mme Béland, qui avait subi des brûlures au deuxième degré, est encore couverte de pansements à la grandeur du dos et aux bras.

Poulets difficiles à vendre

Pendant son mandat à l'Assemblée nationale, de 1970 à 1973, M. Jean-Louis Béland avait loué ses poulaillers. Quand il a voulu reprendre l'exploitation, il a constaté que ses quotas avaient été donnés à d'autres producteurs. Ses démarches pour les récupérer n'ont rien donné, même auprès de la Régie des marchés agricoles et du protecteur du citoyen.

Dans ses poulaillers, il a recommencé, dernièrement, l'élevage du poulet de grill, grâce à un sous-contrat conclu avec le Couvoir Désy. 15.000 poulets auront été livrés d'ici une quinzaine de jours et les poulaillers resteront vides encore quelque temps, le temps d'une réorganisation.



L'ex-député créditiste de Lotbinière, M. Jean-Louis Béland.

Guerre "camouflée" aux chats dans le quartier Montcalm

par Tom FRECHETTE

Une guerre "camouflée" a été amorcée cette semaine dans un secteur résidentiel du quartier Montcalm, à Québec, pour refouler un envahisseur d'un caractère plutôt surprenant, en l'occurrence les chats.

Ordinairement on cherche à s'approprier un chat pour être protégé contre le fléau de la vermine, mais dans le milieu précité, on chasse cet animal domestique parce que trop nombreux et trop ennuyeux pour les sacs de vidanges en plastique.

Dans une ville à population dense, on ne peut entreprendre ce "harcèlement" des chats avec des armes à feu ou avec du poison à cause du danger que ces moyens de destruction pourraient soulever parmi les enfants surtout et même parmi ces amis de l'homme, les chiens.

Non, on a pensé à un autre moyen moins radical, mais peut-être aussi efficace pour atteindre l'objectif visé:

dissimuler dans des ruelles des pièges pour attraper les chats qui errent dans le voisinage.

Jeu dangereux

Sans causer la mort, ces trappes à rats peuvent briser des pattes et faire souffrir peut-être des chats qui rendent tout de même services à l'occasion, peut-être même des chiens qui ne sont pas dans la ligne de l'oppression et peut-être même (et cela est grave) causer des blessures importantes à un jeune enfant qui pourrait rester marqué pour la vie.

A y bien songer, celui qui prend le risque d'étendre un piège quelque part près de chez lui ne peut se payer

le luxe de surveiller constamment l'engin de façon à écarter les enfants qui pourraient s'en approcher et les chiens qui rôdent dans le voisinage et qui n'ont pas à être pénalisés.

Pour éviter le pire, changez votre fusil d'épaule. Au lieu d'utiliser un engin qui pourrait vous coûter de sérieux ennuis, pourquoi n'auriez-vous pas recours, dans votre chasse aux chats, à l'assistance de la Société protectrice des animaux, en signalant 527-9104.

REMY BEAULIEU & ASSOCIES
DOCTEURS EN OPTOMETRIE
376 du Roi, ch. 208. Tél.: 524-8417
(En haut Société des Alcools)

TOUS TRAVAUX ARTISTIQUES EN FER, CUIVRE ET BRONZE
SPECIALITES: Grille de foyer sur mesure en fer ou en cuivre uni ou martelé, également hottes de foyer en cuivre.
524-5660

A LOUER
ENTREPÔTS - BUREAUX
Locaux industriels et commerciaux
ROUSSIN & FRÈRES INC.
Informations: 651-9443

à vendre DANS VIEUX QUÉBEC
Hôtel et appartements très modernes. Unique à Québec. Classée AAA. Air climatisé et TV couleurs. Élévateur. Stationnements. Revenu brut garanti: \$175,000. Comptant \$100,000. Conditions à discuter.
Claude Amyot
J.-Y. Lessard F.R.J.
Bureau: 683-2103
MORIN & ASSOCIES COURTIERS INC.

VENTE / LOCATION / ENTRETIEN
chauffe-eau
CASCADE 40 location: \$2.50 par mois
CASCADE 60 location: \$3.00 par mois
GUILLLOT
AGENT AUTORISÉ DE L'HYDRO-QUÉBEC
vite comme l'éclair 661-9211

le spécial de la semaine
CINE-CAMERA YASCHICA LD 4 SUPER 8
Automatique, 2 vitesses, double exposition. Rég. \$299.50
\$149.95
au royaume de la **Camera**
359 est. boul. Charest 529-2557
STATIONNEMENT GRATUIT
CARTES CHARGE OU MASTER CHARGE ACCEPTÉES

Assurer la décompression

Devant les perspectives peu reluisantes de relance économique pour l'année en cours et la nécessité de plus en plus impérieuse de devoir contrer la montée du chômage, les gouvernements fédéral et provinciaux semblent assez d'accord pour s'engager sur la voie périlleuse d'une levée des contrôles des prix et des salaires, dans un avenir relativement prochain, même si le programme anti-inflationniste actuel ne doit expirer qu'en décembre 1978.

Même si aucun consensus n'a été établi, autour de la table des ministres des Finances, tant sur la date d'une telle décision que sur sa nécessité pratique et les méthodes qu'elle pourrait requérir, on a malgré tout admis que la conjoncture pourrait la favoriser assez rapidement, vu les pressions montantes du monde des affaires et du monde syndical.

Tout comme il l'avait fait, lors d'une rencontre précédente avec les représentants du Congrès du Travail du Canada, c'est le ministre fédéral des Finances, M. Donald MacDonald, qui a lancé le ballon en soumettant à ses collègues provinciaux une série d'options très précises pour ce "décontrôle", additionné d'une proposition explicite du rôle d'une Commission de surveillance destinée à succéder à l'actuelle Commission Pépin.

M. MacDonald qui, à l'instar de M. Pépin, trouvait, il n'y a pas si longtemps, que les

Canadiens avaient encore des attentes trop inflationnistes en matière de salaires et de prix, déclare maintenant que ces attitudes ont connu des "modifications sensibles". A son avis, comme les perspectives de croissance économique sont faibles et ne devraient pas engendrer une nouvelle flambée inflationniste, "la situation économique pour 1977 et le début de 1978 semble être relativement favorable au "décontrôle".

Evidemment, pour M. Jacques Parizeau, et cela est de fort bonne guerre, c'est là la confirmation en quelque sorte de la décision prise par le gouvernement Lévesque, le 14 janvier dernier, d'enlever à la Régie québécoise des mesures anti-inflationnistes ses pouvoirs coercitifs pour en faire un organisme consultatif, décision que M. Pépin avait semblé d'ailleurs devoir qualifier de prématurée.

Pour le ministre québécois des Finances, le seul problème qui se pose à l'heure actuelle a trait à la suppression des contrôles, son impression étant "que ça ne peut pas durer très longtemps". Québec aurait donc, selon lui, pris les devants en la matière et ce qui importerait désormais serait la concertation entre le gouvernement, les milieux d'affaires et le monde syndical pour discuter de la période post-contrôle. Soulignons que des rencontres sont sensées avoir lieu, dès aujourd'hui, à cet effet.

Quoi qu'il en soit, l'idée étant dans l'air, il s'agira maintenant d'entamer des négociations pour tenter d'établir un consensus autour d'une méthode pour procéder au "décontrôle". Et le fédéral soumet à cet égard quatre méthodes dont l'une semblerait avoir sa préférence, à savoir celle qui consisterait à mettre au point un calendrier assez complexe de suppression progressive des contrôles en fonction de la date d'expiration des contrats de travail, pour les salaires, et des exercices financiers des compagnies, pour les prix et bénéfices.

Cette méthode, bien qu'apparaissant la plus équitable puisque ressemblant, selon le ministre, à "celle qui a amené les contrôles" pourrait toutefois apparaître comme la plus difficile à administrer et donc la plus susceptible d'avoir des effets d'entraînement propres à créer l'opposition de certains secteurs d'entreprise par rapport à d'autres. Il est donc plausible de penser que c'est cette méthode sur laquelle pourrait achopper un consensus des provinces, en dehors du Québec, puisqu'il a déjà pris ses propres moyens.

Quant aux autres solutions, date absolue d'expiration des contrôles, une levée graduelle des contrôles selon la taille des entreprises et une levée graduelle des contrôles selon la conjoncture propre à chaque industrie (c'est-à-

dire par secteur), elles n'apparaissent pas tellement plausibles, pour le moment, au ministre MacDonald. C'est donc dire que, chacune des provinces ayant à ménager sur ce point des intérêts particuliers divers, quant à ses structures économiques spécifiques, le dialogue devant être entamé sur la levée des contrôles risque à toutes fins pratiques de déboucher sur un imbroglio d'où pourrait émerger la nécessité d'une décision fédérale, comme il en fut pour l'imposition des mesures actuellement en vigueur.

Mais il n'est pas acquis pour autant qu'une saine concertation ne finisse pas par donner des résultats susceptibles d'équivaloir à unanimité quant aux priorités essentielles sur lesquelles tout le monde consentirait, en définitive, à accepter une telle décision.

Mais ce qui importe avant tout, semble-t-il, est d'assurer la période de "décompression" devant suivre une levée des contrôles de façon à éviter, dans la mesure du possible, toute perspective d'une reprise d'inflation pire que celle que l'on visait à éviter en 1975. Et c'est sur ce point qu'un consensus apparaît comme étant le plus important, et ceci tant pour une stimulation accrue de l'économie que pour une lutte plus efficace au chômage.

Paul LACHANCE

l'opinion des lecteurs

Piètre service de Télécâble

M. le rédacteur en chef,

Depuis que je suis à Québec, capitale de la belle province, je me demande quand allons-nous avoir un service décent de la part de la compagnie de câble? En effet je n'ai eu que de très mauvaises expériences avec Télécâble. Premièrement la réception du câble n'est même pas passable, elle est médiocre. Deuxièmement les personnes répondant aux appels téléphoniques sont toujours ou presque toujours impatientes, sinon impolies pour nous répondre. D'ailleurs si ces personnes n'aiment pas ce qu'elles font, elles n'ont qu'à se

chercher un autre emploi. Troisièmement la compagnie ne remplit pas ses engagements. En effet, le canal du Mt-Washington qu'on nous promet depuis quelques mois, commence seulement à être reçu et cela avec une mauvaise réception.

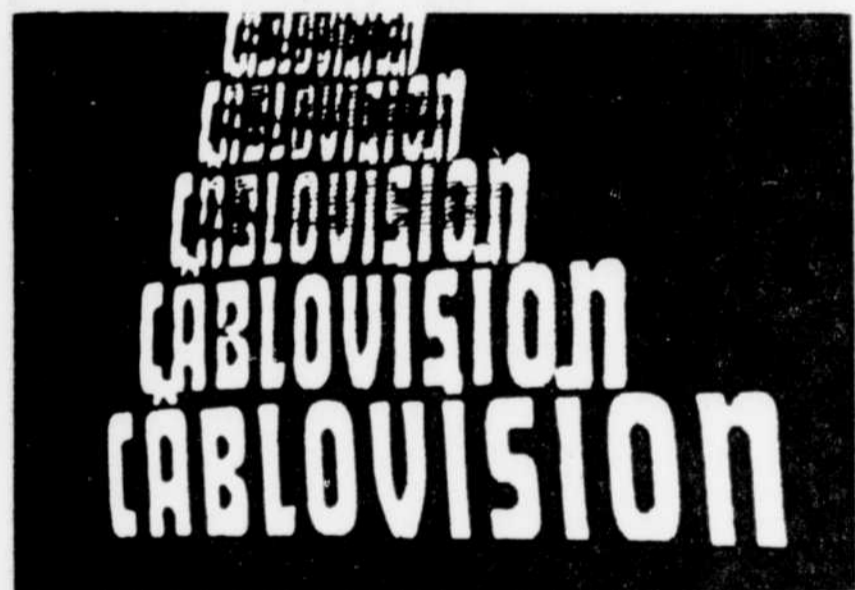
Lorsque nous avons des tempêtes, la première chose qu'on nous coupe ou plutôt qu'on perd, c'est le câble. C'est bien dans ce genre de situation que les gens ont le plus besoin du câble car ils doivent rester dans leur maison. Quand je lis que la compagnie a l'intention de demander des hausses de tarifs, cela me fait bien rire. La

compagnie ne peut remplir ses engagements et donner un bon service et elle pense déjà à des augmentations. Certes on nous promet que cet argent va améliorer le service. C'est d'ailleurs ce qu'on nous promet depuis quelques mois surtout concernant le poste du Mt-Washington. De plus, lorsque le câble ne fonctionne plus pour quelques jours, nous n'en sommes pas crédités pour autant. Certes cela peut sembler anodin, mais si l'on paie pour un service, on doit s'attendre à recevoir ce service et ce pour la période complète. Si l'on devait 2 ou 3 jours de service du câble dans un mois, je suis persuadé qu'il nous chargerait. D'ailleurs si l'on cumule ces 2 ou 3 jours ici et là durant l'année et cela pour tous les abonnés, je suis persuadé que cela commence à faire énormément de profits à la compagnie sans à avoir à donner du service.

Personnellement, j'ai eu l'occasion d'avoir utilisé les services du câble dans la région de Barrie, Ontario et de Montréal et je peux dire que durant ces mêmes tempêtes on avait encore le câble et de plus la réception était vraiment excellente en tout temps.

Je sais très bien que cette lettre ne résoudra aucun problème mais je crois que la population et les autorités compétentes devraient se pencher sérieusement sur ce problème. D'ailleurs tous ceux qui ont des difficultés avec le câble devraient le faire savoir à qui de droit pour qu'on cesse de nous exploiter.

Claude Tremblay
Québec.



Après les grandes peurs, apparaît l'oiseau de malheurs

M. le rédacteur en chef,

Depuis quelques mois, nos chefs politiques se baladent un peu partout au Canada et surtout au Québec. C'est un heureux événement politique qui a fait du Québec l'hôte de tous ces pigeons voyageurs. Ainsi, aujourd'hui, on a droit à la ballade des gens inquiets et à celle des "gens heureux". Demain, on lira celle "des pendus".

D'abord, la ballade des gens inquiets. C'est celle des colombes fédéralistes. Tout a commencé par cette malheureuse odyssee des Jean Mar-

chand, des André Ouellette, etc. On sentait leur désarroi dans leur voix à lire d'aile mais incertain. Ils n'ont fait qu'une chute, et combien fracassante! On les a déjà oubliés. Puis, les 27 et 28 janvier, un oiseau de malheurs, un sphinx, dit-on, plana au-dessus de chez nous, à deux jets de pierre de notre château fort. Devant une colonie d'oiseaux qu'on aurait cru d'ici, on a eu droit à tous les méandres d'un Jonathan Livingston, mais qui piquait du nez parce qu'il n'a pas su avoir du nez.

Puis, le 15 novembre 1976 nous a

apporté "la ballade des gens heureux". Mon Dieu! comme nous avions besoin d'un nouvel air! A la ritournelle des peurs et des menaces a succédé celle de la confiance et de la sérénité. Pour la première fois depuis fort longtemps, on entend les vieilles "tounes" du monde ordinaire. Commence l'ère de la prospérité sociale et intellectuelle. Cette "ballade des gens heureux" a tellement de richesse qu'on l'entendra longtemps. De plus en plus d'âmes se joindront à ce chœur humain mais divin dans ses aspirations.

Enfin, je conseille à ceux qui n'ont pas encore compris notre marche irrésistible vers la Terre promise de lire "La ballade des pendus" de François Villon. Ils y verront le spectre de leur anéantissement. Ce n'est pas qu'on ait "contre vous nos coeurs endurcis", mais nous sommes "tous hommes (...) au bon sens rassis". Nous en avons assez du fédéralisme qui "nous a débués et lavés". Nous ne voulons plus de vos sarcasmes et de vos indifférences. Gardez vos fausses colombes; rappelez-vous qu'elles auraient dû respecter nos droits à la nation pour qu'on puisse "les absoudre".

Lévis Bouchard,
Sainte-Foy, Québec 10.



Qu'attendre après la rencontre du 25?

M. le rédacteur en chef,

Plusieurs personnes croient qu'après la rencontre du 25 janvier, les gros financiers américains verront le Québec sous un jour nouveau. J'aimerais faire une mise au point sur l'importance que l'on octroie à la rencontre entre Monsieur Lévesque et la haute finance. Sans doute, est-ce dû à l'intérêt que lui apportent les médias d'information. Car un climat social, politique et économique ne se transforme pas d'un jour à l'autre.

Si on regarde le comportement d'un investisseur, il essaie d'être le plus rationnel possible dans ses décisions afin de faire fructifier au maximum les dollars qu'il a en main. A priori, il regarde les faits et il base ses jugements non sur des promesses, mais bien sur des situations qui lui sont vitales pour planifier ses investissements.

Premièrement, la situation financière actuelle au Québec n'est pas trop resplendissante comme vous le savez. De plus, les prévisions économiques de la Conference Board of Canada pour le Québec indiquent une hausse de moins de 3% du PNB pour 1977. A cela on ajoute un taux moyen de chômage de 10%. Deuxièmement, le climat social n'est guère plus attrayant quand on voit le taux de productivité des travailleurs qui s'abaisse continuellement, malgré un salaire minimum le plus élevé en Amérique du Nord, en plus d'une structure syndicale assez puissante qui se permet de bousculer les lois. Troisièmement, la situation politique à laquelle les investisseurs attachent de plus en plus d'importance. Lorsqu'un gouvernement manifeste des intentions socialistes, comme le laisse entrevoir le programme du Parti québécois, l'investisseur avisé court beaucoup plus de risques en injectant ses dollars

dans un tel marché. Il doit donc connaître à fond la politique du gouvernement et cela sur une longue période. Ce qui explique le climat d'incertitude en cours baigné dans la question du référendum. Nous sommes donc en présence de deux objectifs différents: l'un veut maximiser ses profits et l'autre, probablement, veut maximiser le bien-être collectif. Arrivera-t-on à un compromis?

En somme, la situation générale n'est pas des plus alléchantes. Même si je ne suis pas le plus optimiste, j'ai confiance en l'intégrité de Monsieur Lévesque et en la façon qu'il mettra en évidence nos ressources premières afin de stimuler les investisseurs à notre égard. Cependant, la question demeure: les investisseurs réagiront-ils?

Yvon Lévesque
Etudiant à Laval en économie
Sillery.

LE SOLEIL

Président du conseil et Editeur: Jacques-G. Francoeur
Président et directeur général: Paul-A. Audet
Vice-président et trésorier: Charles-A. Poulin
Rédacteur en chef et Editeur adjoint: Claude Beauchamp
Vice-président du conseil: Jean-Guy Faucher
Directeur de l'information: Claude Masson

LE SOLEIL publie avec plaisir les lettres de ses lecteurs. Les opinions doivent être appuyées du nom et de l'adresse de leurs auteurs. LE SOLEIL se réserve le droit d'éditer et de raccourcir les lettres publiées.

LE SOLEIL, fondé en 1896, est imprimé au numéro 390, rue St-Vallier est, Québec, G1K 7J6, par Le Soleil Limitée. Courrier de la deuxième classe. Enregistrement no 1206.

SERVICE AUX ABONNÉS (TIRAGE)
647-3334

RENSEIGNEMENTS
647-3233

REDACTION
647-3394

Assurance-auto: la minute de vérité

Un premier test de vérité sonne pour le gouvernement du Parti québécois: celui de l'assurance-automobile.

Conformément au mandat qui lui fut confié, le ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières, Mme Lise Payette, vient de remettre à ses collègues un rapport sur les modalités et les étapes de la mise en oeuvre des engagements péquistes sur ce sujet névralgique. Il y a quelques mois à peine, la solution à ce problème épineux semblait claire et facile, mais il n'en est plus tout à fait de même, si l'on en croit les informations recueillies par Jean-Claude Picard et publiées dans Le Devoir de jeudi dernier. Pour tenter d'y voir clair, retournons aux textes.

Un gouvernement du Parti québécois, lit-on dans la dernière édition du programme officiel, s'engage à "établir un régime public, complet et obligatoire d'assurance-automobile". Selon toute vraisemblance, et surtout si l'on se reporte aux discussions des congrès, cet engagement exclut les entreprises privées. Mais est-ce si sûr et inévitable?

Sous le titre: création d'un nouveau régime, l'assurance-automobile était l'un des huit grands secteurs qui ont fait l'objet de "propositions sensées et réalisables" du PQ au cours de la dernière campagne électorale.

"Afin d'offrir aux automobilistes québécois une protection équitable, efficace et à prix raisonnable, disaient les pavés publicitaires, le PQ mettra sur pied un nouveau régime qui: réduira le coût des

primes; offrira une meilleure indemnisation; couvrira tous les automobilistes." Ce qui ne comporte pas nécessairement l'exclusion de l'entreprise privée.

M. Lévesque expliquait d'ailleurs que son gouvernement créerait une régie chargée de mettre en oeuvre un régime public d'assur-



"Que vienne vite le rapport Payette"

ce-auto de base comportant l'indemnisation sans égard à la responsabilité (le fameux "no fault"). Tous les automobilistes devront adhérer à ce régime de base qui couvrira un certain seuil d'indemnités pour blessures et dommages matériels. Les automobilistes auraient, dans ce régime, le loisir de s'assurer de façon plus complète auprès des entreprises privées. De son côté, en plus d'administrer le régime de base, la nouvelle régie contrôlerait l'ensemble des activités du secteur privé, dont elle prendrait la relève si elle juge à l'usage que les primes seraient ainsi moins élevées.

Donc, dans ce secteur comme en d'autres, le gouvernement semble devoir recourir à un certain étapisme qui, dans ce cas, viendrait en contradiction avec le programme du PQ.

L'enjeu est de taille, car la décision finalement prise sera révélatrice de l'attitude du gouvernement envers l'entreprise privée: faut-il lui donner une dernière chance ou un sursis dans l'assurance-automobile? Si non, quelles seront les conséquences de cette première intervention de force sur tous les autres secteurs? N'y a-t-il pas risque de représailles économiques?

Par contre, M. Lévesque a promis la semaine dernière que seule l'industrie de l'amiante ferait l'objet, pour l'instant, de gestes draconiens. Ce qui laisse entrevoir que c'est le programme électoral de novembre et non le programme officiel du parti qui l'emportera. Mais comment cet étapisme sera-t-il accepté par les militants, les centrales syndicales et divers groupes

de pression, qui demandent carrément la création d'une société d'Etat de l'assurance-automobile, sans but lucratif? Cette position était notamment et demeure celle de la Fédération des ACEF, dont M. Pierre Marois, ministre d'Etat au développement social (et donc senior de Mme Payette), fut le directeur général. Comment expliquer une telle position? Comment expliquer que l'on reprochait aux libéraux, et avec raison, de ne pas oser tailler dans le vif, à cause de multiples accointances avec les assureurs, les courtiers et les avocats?

Chose certaine, une action énergique ne saurait tarder. Dans son rapport au gouvernement, il y a déjà près de trois ans, le Comité Gauvin a démontré que le régime actuel, fondé sur la notion de la faute, indemnise mal les victimes et à un coût trop élevé: les petites pertes sont surcompensées, les grosses pertes sont souscompensées, et près de 40 pour cent des primes versées par les assurés sont grugés par les frais administratifs, ce qui est proprement inacceptable et aberrant. Si ces frais étaient coupés de moitié — et c'est possible, la Saskatchewan l'a fait — il en résulterait une économie annuelle de plus de \$100 millions pour les Québécois.

Le comité présidé par M. Jean-Louis Gauvin a proposé un train de mesures concernant l'indemnisation des victimes, l'administration du régime et la sécurité routière. Pour remplacer un système injuste et inadéquat, il a suggéré l'abandon de la faute (le no fault), un régime qui tient compte à la fois des réalités modernes, du droit des individus et de l'entreprise privée.

En reprenant ces propositions récemment, M. Gauvin a utilement rappelé qu'un régime doit subsister pour la collectivité et non pas pour quelques groupes privilégiés. A la bonne heure.

Atterrés par ces propositions radicales, aux prises avec leurs amis et bailleurs de fonds, les libéraux ont soumis le rapport Gauvin au crible d'un comité de fonctionnaires, dirigé par le juge André Desjardins: il en est ressorti encore plus fort, les technocrates en venant à la conclusion que seul un monopole d'Etat pourrait venir à bout du monstre.

Pendant que les libéraux mettaient l'un et l'autre rapport sur la tablette en se drapant des vertus de la responsabilité personnelle, les



gilles lesage

péquistes s'en faisaient un cheval de bataille contre le gouvernement et proposaient un régime élitique et obligatoire d'assurance, sans égard à la faute. Ils proposaient également une compagnie de réassurance, genre assurance-dépôt, et des mesures rigoureuses de sécurité routière, en vue de réduire le nombre et l'importance des accidents.

Puis, en pleine campagne électorale, les libéraux ont promis quelques "réformettes", jugées dé-

passées par d'autres gouvernements et des analystes impartiaux. De son côté, le PQ proposait un nouveau régime qui semble un recul par rapport au programme du parti, mais qui prévoit quand même le "no fault", à l'instar du rapport Gauvin. Mais à la fois pour les blessures corporelles et les dommages matériels? Cela reste à voir.

Il ne fait pas de doute que le nouveau régime sera obligatoire et universel. Certains ont suggéré qu'au départ, l'assurance pour les blessures corporelles soit confiée à une société publique, tandis que les dommages matériels seraient laissés à l'entreprise privée, quitte à ce que le gouvernement institue sa propre société-témoin. Cette formule intermédiaire présente des désavantages, mais l'étatisation également, dont M. Gauvin a dit qu'elle ne résoudrait pas d'elle-même tous les problèmes.

Selon un récent sondage-maison de Radio-Canada, les deux tiers des consommateurs sont en faveur du "no fault" et même de l'étatisation de l'assurance-automobile. Mais il n'y a pas de formules magiques et le gouvernement Lévesque est en mesure de se rendre compte, à mesure qu'il approfondit les dossiers, de la marge énorme qu'il y a entre un programme de parti et un programme de gouvernement. Il n'y a pas de limites aux réformes sociales et économiques, sauf celles que la population est prête à accepter et à payer, d'une manière ou de l'autre.

Trois ans après le rapport Gauvin, deux ans après le rapport Desjardins-Tetley, trois mois après les "réformettes" Bacon, que viennent vite le rapport Payette!

Les étudiants de Laval: qui sont-ils?

par Raymond Brançon

La démocratisation de l'université québécoise, qui remonte à une dizaine d'années, lui a fait perdre son caractère élitiste, bourgeois, encore que ces préjugés d'une autre époque sont encore bien ancrés, tenaces parmi la population de nos villes et de nos campagnes.

La libéralisation du régime des prêts et des bourses, aux niveaux collégial et universitaire, en 1975, consécutive à un vaste mouvement de contestation étudiante, a eu comme conséquence une sorte de nivellement des classes sociales pour l'admission des enfants des familles à revenus modestes à l'université.

Ainsi, à l'université Laval où l'inscription des étudiants réguliers se situera aux alentours de 20,000 pour la présente session d'automne 1976 reportée à janvier dernier, on ne comptera pas moins de 8,000 étudiants d'ici à mai 1977 (dont 200 seulement des 2e et 3e cycles) qui bénéficieront d'un prêt.

Au niveau universitaire, tout étudiant dont les revenus du père n'excèdent pas \$18,000 par année peut prétendre à un prêt. Ce revenu peut même atteindre un plafond de \$21,000 pour le père de famille non résident, selon le nombre de ses enfants à charge. En ce qui concerne le niveau collégial, le revenu familial maximum est un peu moindre, pour être éligible à un prêt.

Il n'existe pratiquement plus guère de "raisons valables", aujourd'hui, qui peuvent conduire un étudiant à abandonner ses études universitaires par manque d'argent. Des organismes universitaires bien rodés, ayant une longue expérience de ces cas "spéciaux" ou de situations familiales "particulières", sont toujours là pour dépanner l'étudiant "mal pris". Chaque année, à Laval par exemple, des bourses restent inemployées faute de demandeurs.

Au premier cycle (baccalauréat spécialisé), le prêt est de \$870. Pour l'étudiant qui a dépassé 90 crédits, le prêt est de \$1,250. Le remboursement peut s'effectuer sur une période maxima de dix ans.

Pour les bourses, il n'y a plus de plafond quant au montant depuis 1973, elles sont fixées selon les besoins de l'étudiant admis par le ministère de l'Éducation. Il est largement tenu compte de la situation de l'étudiant, notamment pour ceux qui, à l'université, sont mariés et représentent environ le quart de la population étudiante.

Un panorama

Pour l'année académique 1975-

1976 (les statistiques de l'automne 1976 — session de janvier 1977 — n'étant pas encore disponibles), l'université Laval a accueilli 19,098 étudiants réguliers, dont 7,046 femmes, pour l'ensemble des trois cycles. C'était 8,4% de plus que l'année précédente. La plus forte augmentation a été enregistrée dans les Sciences humaines et sociales: 17,7%. La régression dans les inscriptions a surtout touché le secteur Formation des enseignants: 4,7%.

La région de Québec a fourni 69,6% des inscrits de l'automne 1975, suivie par la région de Montréal (7,2%) et le Saguenay Lac-Saint-Jean (6,5%). Les étudiants réguliers des autres provinces canadiennes et des pays étrangers ont été au nombre de 1,141.

L'analyse de la situation sociale du père de l'étudiant admis dans l'enseignement régulier à l'université Laval révèle la répartition suivante:

Les cultivateurs, ouvriers spécialisés, travailleurs forestiers, pêcheurs, journaliers et manoeuvres, préposés aux services représentent 34,41% du nombre des 19,098 inscrits à l'automne 1975. Les professionnels (membres des professions libérales), les cadres supérieurs et les enseignants figurent pour 31,82%; les fonctionnaires et employés de bureau: 11,35%; les commerçants, vendeurs, courtiers: 12,49%; les rentiers: 7,33%.

Comme on le voit, les étudiants des classes sociales moyennes figurent pour environ 60% de l'effectif total de l'université Laval.

L'abandon des études

Il ressort d'une recherche sociologique de MM. Jacques Bordeleau et Guy Gélinau intitulée "L'université buissonnière", portant sur les étudiants démissionnaires dans les universités du Québec (c'est l'étude de ce genre la plus récente), que le nombre des abandons d'études se situe approximativement à 3,5% de l'ensemble des étudiants inscrits à temps complet dans les universités québécoises au cours de l'année académique 1970-1971.

Le nombre des abandons est sensiblement le même pour les deux sexes. Il semblerait cependant que les étudiantes "décochent" plus tôt.

Les causes d'abandon sont très diverses: insatisfaction devant l'organisation des programmes d'études et du milieu universitaire ambiant, mariage, incertitude devant le marché du travail saturé, marges résultats académiques, désir de s'affranchir de la famille, difficultés d'adaptation dans le "troupeau" universitaire, désir de gagner de l'argent, etc.

L'influence de la famille joue certainement un rôle dans l'abandon des études collégiales ou universitaires: l'étudiant issu d'un milieu aisé, intellectuel ou tout simplement ouvert aux "choses de l'esprit", bien fourni en livres, en revues, en lectures de toutes sortes, et jouissant d'une ambiance familiale calme, détendue (ce qui exclut les jeunes frères et sœurs s'agitant alentour), avec une pièce pour étudier bien à lui, cet étudiant, bien sûr, sera plus enclin à poursuivre des études fructueuses, positives, que celui appelé à vivre dans une famille nombreuse d'ouvriers ou de simples employés. Encore qu'il puisse y avoir bien des exceptions à cette situation qui ne peut être tenue pour générale.

Il n'en demeure pas moins que le milieu familial reste prépondérant dans la motivation profonde de l'étudiant à terminer ses études.



Le Soleil, Reynald Lavoie

document



Voici des extraits du manifeste que lançait lundi dernier le Rassemblement populaire, un nouveau parti politique qui vient de voir le jour sur la scène municipale et qui compte mener la lutte au Parti civique du maire Lamontagne lors des prochaines élections de novembre prochain.

Douze ans, c'est assez!

Parce que Québec est déjà trop dévisagé; ce n'est plus Québec!

Tous les quartiers sont menacés, des quartiers sont déchirés par des autoroutes, des populations vivent actuellement à l'ombre des tours de ciment en attendant d'être expropriées.

C'est le règne du béton, des profits, des cadeaux aux grosses compagnies:

1 million à Corporation village de l'Anse pour le terrain

4 millions à Hilton pour le Centre municipal des congrès

6 millions à Trizec pour Place Québec.

Sans compter les intérêts et les exemptions de taxe.

Sans compter aussi les subventions accordées par le fédéral et le provincial avec le plein accord de la ville de Québec. Par exemple, 10 millions en 20 ans à Hilton pour la restauration de la Place Royale.

D'où vient cet argent? De nos taxes à nous, travailleurs, pour des dons à des multinationales qui ne servent pas nos intérêts.

Et pour faire tout ça, il y a eu sous le règne du Progrès civique:

817 logements démolis dans la haute-ville

602 logements démolis dans la basse-ville

365 logements démolis dans Limoilou

41 logements démolis dans les quartiers de banlieue

En tout, 1,825 logements démolis; au-delà de 6,000 personnes expulsées depuis 11 ans.

Les HLM du Progrès civique ne suffisent même pas à remplacer les logements à bas loyer démolis. Les nouveaux logements construits par l'entreprise privée sont inabordable pour les populations délogées.

Quant aux logements rénovés, il faut en compter 30 à 40 à Place Royale, mais pour d'autres que les vrais habitants du quartier. Des résultats semblables risquent de se produire à St-Sauveur avec les programmes actuels de restauration.

Avec le Progrès civique, c'est le règne des autoroutes au détriment du transport en commun et du logement.

Durant les 3 dernières années, l'administration Lamontagne a consenti en rechantant à peine 3 millions à la CTCUQ, soit une moyenne de 1,4% de ses dépenses budgétaires, pour le transport en commun. De 1974 à 1979, pourtant le Progrès civique a prévu que seront dépensés 81 millions en autoroutes et circulations routières, dont 5 millions pour une voie de service à l'usage des hôtels et édifices administratifs du centre-ville; ce qui implique la démolition de 100 logements sur les rues St-Gabriel et Lockwell.

Avec le Progrès civique les spéculateurs ont les mains libres.

Entre 1966 et 1972, le prix des terrains est passé de \$3,00 à \$25,00 le pied carré sur la Colline parlementaire.

A Neuchâtel et Charlesbourg-Ouest après avoir laissé les spéculateurs bien informés s'emparer de 7,5 millions de pieds carrés de terrain sur le site du projet le Bourgneuf, la ville a demandé l'intervention du Tribunal de l'expropriation du Québec. Les spéculateurs obtiendront malgré tout au moins 20% de plus que la valeur des terrains en 1974, sans y avoir rien construit ni ménagé.

C'est évident que le Progrès civique ne représente pas les intérêts de la majorité.

Lamontagne, ancien président de "Korker Shop Ltd", sorti tout droit de la Chambre de commerce, a toujours été du bord des capitalistes qui soutiennent l'administration actuelle.

La population en sort perdante: détérioration, démolition, pollution, expropriation, expulsion, cherté du logement.

Pourtant des groupes organisés mènent des luttes. Leurs revendications sont portées sur la place publique concernant la rénovation, le logement et l'environnement.

Lamontagne ne les écoute pas. Il dirige une ville de 175,000 personnes, sans vrai parti, avec 16 conseillers muets, au service des gros \$\$\$

12 ans, c'est assez, c'est trop.

le crime organisé

Peu d'éclaircissements sur les activités de S. Levine

par Gilles BOIVIN
du bureau du Soleil

MONTREAL — La Commission d'enquête sur le crime organisé a tenté en vain, hier, d'obtenir des éclaircissements sur les activités de celui qu'elle a identifié au début des audiences en janvier dernier comme le bras droit de W. Obront dans le domaine du prêt usuraire, Solly Levine.

Pendant près de quatre

heures, ce dernier a tenté de convaincre les commissaires et le procureur de la CECO que ses activités de "prêteur" étaient loin d'être aussi lucratives que l'avaient laissé entendre le comptable de la commission mardi. Pendant toute la journée, Solly Levine a soutenu que le prêt ne lui rapportait au plus que \$10,000 à \$15,000 de revenus annuels.

Bien qu'il reconnaisse un certain nombre de faits mis en preuve jusqu'ici, Solly Levine a mis sur le compte des défaillances de mémoire une foule de questions restées sans réponse pendant les quelque quatre heures qu'a duré son témoignage hier.

Pressé de toutes parts par le président de la CECO, le juge Denys Dionne, et le procureur Ronald Cohen, qui, à plusieurs reprises, contestaient ses réponses ou le pressaient de "dire toute la vérité", Solly Levine a imputé à une technique bancaire particulière les "sommes astronomiques" qui ont circulé dans ses sept comptes de banque personnels.

Mardi, le comptable de la CECO, M. Jean-Claude Forest, avait mis en preuve que les comptes bancaires de Solly Levine ont totalisé, de 1964 à 1974, un peu plus de \$11 millions.

Un carnet de notes saisi chez Levine par les enquêteurs de la CECO montrait également des profits de l'ordre de \$55,000 en 23 semaines en 1967. "Comment concilier ces chiffres avec les revenus de \$10,000 à \$15,000 par année que vous prétendez avoir retiré de vos activités dans le prêt 'usuaire'?" s'interroge le procureur de la CECO.

Levine répond que le carnet en question ne contenait que les projections de ses entrées de fonds possibles. J'aurais fait autant d'argent

si tous mes clients m'avaient remis l'argent que je leur prêtai. Or tel ne fut pas le cas, soutient-il avec des accents de sincérité rapidement mis en doute par le juge Dionne et Me Cohen. Pourtant, s'il faut en croire Levine, ses emprunteurs constituaient un groupe à "très haut risque" et il a perdu ainsi beaucoup d'argent.

"N'aviez-vous pas des moyens de vous faire rembourser les sommes prêtées?" lui suggère Me Cohen au grand déplaisir de Solly Levine qui proteste avec véhémence qu'il n'a jamais fait usage de violence pour se faire rembourser. "Je ne suis pas un homme violent", lance-t-il sur le ton d'un homme indigné qu'on lui prête de tels agissements.

De la même façon, Levine a soutenu envers et contre tous que les sommes qui ont circulé dans ses comptes bancaires ne correspondaient pas à la situation réelle. Ce dernier a tenté d'expliquer que la technique bancaire de l'accommodation — technique consistant à utiliser des chèques post-datés pour couvrir des débits ou obtenir des fonds rapidement pour quelques jours — avait contribué à gonfler artificiellement ces activités bancaires.

A mesure que les questions du procureur de la CECO se faisaient plus pressantes et précises, Solly Levine a dû faire appel à plusieurs reprises à des réponses vagues et des blancs de mémoire pour contredire les affirmations de Me Cohen. Ainsi, il n'a pu expliquer comment, avec un salaire de \$15,000 par année, il était parvenu à déposer lui-même en argent comptant quelque \$1,8 million dans ses comptes bancaires. Pas plus qu'il n'a pu se souvenir avec exactitude ce qu'il est advenu des quelque

\$277,000 qu'il a retirés en argent comptant d'un seul de ses comptes de banque en 1967.

Quant à ses relations avec William Obront, Solly Levine a dû admettre que sans son aide, son négoce n'aurait pas pu prendre les proportions qu'il avait. Cependant, soutient-il, si Obie lui a prêté énormément d'argent (jusqu'à \$100,000) pour l'aider, toutes leurs transactions

étaient marquées du signe de l'amitié. Obront ne me demandait jamais d'intérêt, assure-t-il. De la même façon, il soutient que le grand argentier de la mafia montrealaise n'était pas son associé dans cette affaire.

Devant la réticence évidente du témoin à répondre aux questions du procureur, le juge Denys Dionne devait finalement demander à Solly Levine de qui il avait peur

pour refuser d'admettre des choses dont la commission est "de toute façon convaincue déjà".

Visiblement agacé par le comportement du témoin, le juge Dionne a momentanément mis fin à l'interrogatoire, hier. Solly Levine devra cependant revenir mardi prochain pour poursuivre son témoignage.

Il devait d'ailleurs être

suivi dans la boîte au témoin par son neveu, Robert Markosky, qui n'a pas lui non plus fait preuve d'une grande loquacité sur sa participation présumée aux activités de son oncle, Solly Levine.

Un comptable montréalais devait ensuite venir raconter à la commission comment il avait été amené à payer des taux usuraires (40 à 60 pour 100) sur des prêts que lui avait consentis W. Obront.

Aujourd'hui, c'est l'homme d'affaires montréalais Mitchell Bronfman, de la famille du même nom, qui doit expliquer à la CECO comment des sommes importantes ont été versées par lui dans les comptes bancaires de W. Obront et Solly Levine. Au début de son témoignage, hier, M. Bronfman a admis avoir fait des "affaires" avec Obie qu'il connaissait depuis 17 ans et rencontrait fréquemment.



Mitchel Bronfman, dans un moment de réflexion, alors qu'il comparaisait, hier, devant la CECO. Dans son témoignage, l'homme d'affaires montréalais a admis avoir fait des "affaires" avec William O'Bront.

Anno 1579

WYNAND FOCKINK

PAR WYNAND FOCKINK MONTREAL, QUEBEC, CANADA

FOCKINK:

A tous les coups, l'on gagne.

De notre salon de la mariée...

Une robe délicatement raffinée, en pure soie. Le corsage, la jupe et les manches sont richement garnis d'incrustations de dentelle d'Alençon. Prix: \$235.

LOUSON Ltee

275 est, rue St-Joseph, Québec (entre Dorchester et Caron)

Une exclusivité

RCA

chez A. Cloutier

LA TELECOMMANDE ELECTRONIQUE de l'avenir

Aucun moteur, aucune pièce mobile. Choisissez votre station, pressez le bouton et obtenez instantanément l'image parfaite du canal choisi.

ColorTrak 20" TELECOULEUR

avec commande totale à boutons-poussoirs.

PRIX SPECIAL CLOUTIER

Choix de modèles et dimensions de 16", 18", 20" et 25".

LE VRAI SPÉCIALISTE DE LA COULEUR

A. Cloutier radio-tv

LOCATION - VENTE - SERVICE - SPÉCIALITÉ: TÉLÉCOULEURS - STÉRÉO - AUDIO

840, Myrand, S^e-Foy — Tél.: 527-8123



monsieur québec au carnaval

par yves bernier

On est prêt pour le Couronnement

Ce soir, à l'ouverture du Carnaval, à 20h, Lucille, duchesse de Montcalm, celle qui est certaine de ne pas être élue Reine du 23e Carnaval (c'est ce qu'elle dit) aura le plus grand nombre de chances de voir son nom sortir du baril où on a placé, hier midi, les capsules qui contiennent les noms des sept duchesses. En effet, avec 38 capsules, Lucille a neuf capsules de plus que sa compagne duchesse de Lévy, Claudette. Evidemment, tout le monde sait que le hasard est presque le seul responsable du choix de la Reine puisque c'est la duchesse qui la première voit son nom tiré cinq fois du baril qui est élue. Selon le système adopté l'an dernier, chaque duché se voit attribuer une base de 30 capsules contenant le nom de la duchesse s'il atteint le volume de bougies vendues de 1975. On ajoute ou enlève une capsule pour chaque 1.000 bougies vendues en plus ou en moins. Ainsi, cette année, le duché de Lévy n'a réussi à vendre que 49.176 bougies, alors qu'en 1975 on avait atteint le chiffre de 51.213. Claudette récolte donc 28 bougies, deux de moins que sa base 30. Renée, duchesse de Cartier, aura 34 capsules, Linda, duchesse de Champlain, 31, Sylvie, duchesse de Frontenac, 37, Josette, duchesse de Laval, 37, et Carole, duchesse de Montmorency, 35.



La mise en capsules

Deux policiers municipaux ont assisté en témoins, hier midi, à la mise en capsules des noms des sept duchesses du Carnaval. Sylvie, duchesse de Frontenac, regarde avec attention le baril qui en tournant, ce soir, pourrait la choisir Reine du 23e Carnaval. Près d'elle, son président de duché, M. André Bilodeau.

A Lévy, on conteste

Le président du duché de Lévy, M. Gaston Gourde, a remis hier matin, à la presse, un communiqué dans lequel "l'exécutif du duché se dissocie totalement de la décision du Carnaval de Québec quant à sa politique du nombre de capsules pour le choix de la Reine et s'interroge sérieusement sur son rôle à l'intérieur du Carnaval de Québec, et sur l'importance du "Ben bon monde" de la Rive-Sud aux yeux des responsables de cette fête dite populaire". M. Gourde nous a expliqué qu'il était en désaccord complet avec la formule retenue par le Carnaval, en 1976, voulant que chaque duché ait une base de 30 capsules selon qu'il maintient son volume de vente de bougies de 1975. Or cette année, le temps a compromis la vente de la Bougie, samedi le 29. Malgré cela, le duché de Lévy a quand même vendu le plus grand nombre, ce qui a fait dire à M. Gourde que "le plus de bougies égale le moins de capsules". En

réponse à cela, le président du Carnaval, M. André Tranchemontagne, a déclaré qu'il comprenait mal la réaction du duché de Lévy, après les résultats de la vente de la Bougie. "Après tout, quand nous avons réuni les présidents de duchés, à l'automne, ils ont tous accepté les règles du jeu; aujourd'hui, parce que les résultats ne les satisfont pas, Lévy proteste." Pour ce qui est du rôle de la Rive-Sud dans le Carnaval, M. Tranchemontagne a souligné que le duché de Lévy a toujours été considéré "à part entière dans le Carnaval", depuis son implication, mais il a quand même précisé qu'il ne faut tout de même pas oublier que le Carnaval c'est le "Carnaval de Québec". Il voulait dire par là qu'il n'est pas question de faire de discrimination d'un duché ou d'une ville régionale à l'autre. Il serait bon de faire remarquer que selon le programme du Carnaval 1977, presque toutes les activités se déroulent dans seulement trois duchés, soit Champlain, Frontenac et Lévy (cette année on a le Pain de Sucre dans Montmorency).

Les maladies vénériennes

"Les carnivals et les rassemblements populaires sont des événements qui favorisent une recrudescence de maladies telle que la syphilis et la blennorragie", a averti mardi le ministère des Affaires sociales. Dans un communiqué émis juste à la veille de l'ouverture du 23e Carnaval, le ministère intensifie sa campagne d'information au sujet des maladies vénériennes. Si vous vous croyez atteints, vous pouvez téléphoner à 643-7388. Un message enregistré vous donnera des informations ainsi que les noms et adresses des hôpitaux en mesure de traiter les maladies rapidement et efficacement.

Radio Club au Carnaval

Beaucoup de gens se demandent de quelle façon les organisateurs du Carnaval peuvent communiquer entre eux et surveiller de près la bonne marche des activités. Evidemment, le téléphone n'est pas toujours d'un grand secours dans ces circonstances. La solution: la radio émetteur-récepteur. L'exécutif dispose d'un tel système grâce à la collaboration bénévole des Radio Amateurs (VE2) du Radio Club de Québec Inc.



Coccinelle au Carnaval

Parmi la centaine de monuments de neige inscrits au concours familial, vous pouvez admirer cette magnifique voiture fabriquée par la famille de M. Gilles Laroche, 1365, boul. St-Cyrille.

Badibanga nie toujours la préméditation

par Marcel COLLARD

Franklin Ngoie Badibanga a maintenu toute la journée hier, qu'il n'avait pas prémédité la mort de sa nièce Marthe Ntamba Tshuibalanga, décédée des suites de coups de couteau reçus dans la nuit du 18 au 19 juin 1976, dans une chambre du pavillon Parent de l'université Laval, à Québec.

Me Pierre Trahan, procureur du ministère public, a tenté de démolir les affirmations faites plus tôt au cours du procès de Badibanga, devant les assises, à Québec, en présence du juge Ivan Mignault et un jury composé de 11 hommes et d'une femme. A plusieurs reprises, Me Trahan a demandé à l'accusé, témoignant pour la quatrième journée, s'il n'était pas vrai que la victime voulait se défaire de l'emprise de son oncle Franklin, malgré les supplications, pour cesser la liaison incestueuse durant depuis quelques mois. Badibanga a persisté à dire que cette liaison était connue et favorisée par les parents de Marthe.

Le procureur du ministère a vainement cherché à mettre en doute le sérieux de la tentative de suicide de Franklin, la veille du drame, alors qu'il avait écrit sur une note

retrouvée dans la chambre, sur les lieux de l'agression: "Isabelle ma soeur m'a tué. Pour avoir ma peau, elle a utilisé sa fille Marthe. Adieu à tout le monde."

Après ce suicide raté, la veille de l'assassinat, Franklin a dit être venu à Québec avec le mince espoir de convaincre Marthe d'intervenir pour que cessent les difficultés causées par ses parents qui l'auraient notamment empêché d'être admis à l'université de Montréal.

Il a soutenu que Marthe, dans les heures précédant l'assaut, l'attendait bel et bien à Québec. Franklin a rappelé qu'il avait demandé à Mlle Sylvie Buteau de le laisser seul avec Marthe le soir du crime et qu'il avait bondi vers le tiroir où il y avait deux couteaux, en entendant la victime le traiter de bâtard. La veille, il avait reconnu être né d'une liaison extramaritale de son père qui l'a accueilli parmi les siens, le considérant comme un membre de la famille.

Cette provocation, Me Trahan a prétendu qu'elle avait été inventée de toutes pièces par la suite, mais Franklin a répété à trois reprises au moins qu'il en avait fait part au psychiatre peu après le drame.

Le juge a refusé à Me P.-A. Rousseau le droit d'interroger Franklin sur le contenu d'une lettre que Marthe lui aurait laissée dans la valise, un soir du mois de mai, après avoir piqué une crise de

jalousie parce qu'elle l'aurait vu danser avec une autre fille. Cette preuve, a commenté le juge, est illégale car on ne peut faire témoigner un mort par l'intermédiaire d'une lettre dont on ne peut

vérifier l'authenticité par le dépôt du document concerné. Demain, Madeleine Badibanga doit témoigner en défense. On croit de moins en moins que ce procès puisse se terminer cette semaine.

SPECIAL DU CARNAVAL '77 du 3 au 13 février PETIT CARIBOU

ENTREE:
POTAGE:
PLATS DE
RESISTANCE:

Cretons de chez nous
Soupe aux pois à la canadienne
Boeuf à la mode
Pâté de boeuf et rognons
Ragoût de boulettes
Côtelettes de porc aux pêches
Haricots verts sautés au beurre
Pommes de terre à l'anglaise
Tarte au sucre, tarte aux raisins,
beignes au sirop d'érable, carrés aux dattes

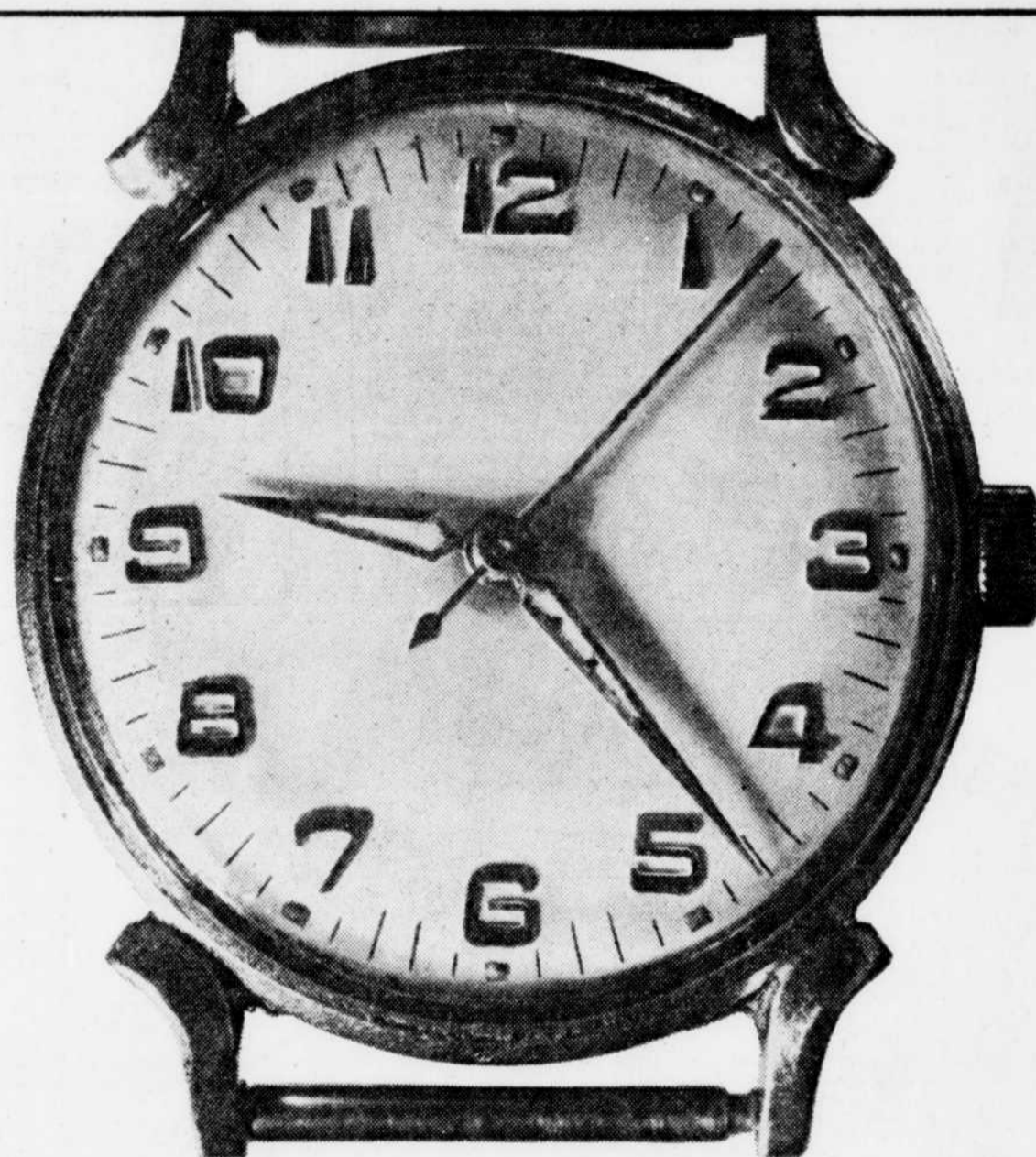
\$6.50

Chef:
MOHAMED GHARMOUL
2800, boul. Laurier,
Québec



HOTEL/MOTEL

653-5234



Le temps passe, et les vieilles montres aussi!

Les bijoutiers-diamantaires Peoples vous proposent une montre neuve

à rabais de 20 à 50%

Les bijoutiers-diamantaires Peoples vous invitent à leur solde annuel de montres, après échange.

Vous nous apportez votre vieille montre, et vous l'échangez simplement contre une montre neuve que nous vous céderons à un rabais de 20 à 50%.

Sans égard à la marque ou à l'état de votre vieille montre, vous n'aurez qu'à choisir parmi nos marques réputées: BULOVA • ELGIN • OMEGA • SEIKO •

BERTMAR • ROLEX • TUDOR • ACCUTRON.

Vaste choix de modèles: *Montres d'hommes, de grand style, à boîtier hydrofuge, à remontage automatique, à lecture directe et avec quantités. *Montres de femmes, serties de diamants, à boîtier ordinaire ou fantaisiste.

Apportez votre vieille montre dès aujourd'hui et laissez les bijoutiers-diamantaires Peoples vous en passer une nouvelle au poignet!

LES BIJOUTIERS-DIAMANTAIRES PEOPLES*

pour ceux qui aiment le beau

Les Galeries Ste-Anne de Giffard
1500, D'Estimauville
Québec G1J 5B9
Québec

Place Fleur de Lys
550, boulevard Wilfrid-Nel
Québec

Place Sainte-Foy
2526, boulevard Laurier
Sainte-Foy
Québec

Les Galeries Chagnon
20 est, route Transcanadienne
Lévis G5V 4T7
Québec



Déraillement sur le pont de la rivière de l'Anse-à-Beaufils.

Collaboration, Mytan Photo

Le CN joue de malchance

par J-Claude PAQUET
du bureau du Soleil

RIMOUSKI — La réfection de la voie ferrée à l'endroit du glissement de terrain, à Saint-Fabien, devait permettre la réouverture du trafic ferroviaire dès le 27 janvier dernier, selon les prévisions des ingénieurs du Canadien National. Mais un nouveau glissement survenu le 23 janvier, et qui a occasionné un nouvel affaissement de la voie de l'ordre de un à deux pieds, a compromis cette reprise du trafic pour plusieurs semaines à venir, semble-t-il.

Effectivement, les travaux de réfection étaient pratiquement terminés, la nouvelle voie ayant été mise en place. Selon M. Emery Leblanc, directeur des relations publiques du CN, à Montréal, des ingénieurs et ouvriers travaillent constamment sur les lieux, et il faudra vraiment

effectuer un travail en profondeur, afin d'immobiliser cette masse instable.

Selon M. Leblanc, il n'est pas question de modifier le tracé de la voie ferrée, mais il faudra peut-être plusieurs semaines avant de trouver une solution définitive au problème.

Plusieurs déraillements

Outre ce problème, le Canadien national a connu plusieurs déraillements dans l'Est du Québec dont un survenu sur le pont de la rivière de l'Anse-à-Beaufils, alors que sept wagons dégringolaient en bas du pont.

Quelques jours plus tôt, deux wagons se sont heurtés dans la cour de triage de Gaspé, à la suite d'une défectuosité du système d'aiguillage. Deux wagons ont aussi quitté la voie lors d'un déraillement à Grande-Rivière, à une vingtaine de milles de

Percé, et deux autres enfin ont quitté la voie à Fort Prével.

À la suite d'une enquête, les autorités affirment que des inspections régulières sont effectuées, mais que c'est véritablement un mauvais sort qui s'acharne contre le Canadien National. Ces différents accidents, qui

n'ont pas fait de blessés, n'ont cependant pas nu considérablement au trafic ferroviaire, puisque les réparations étaient effectuées rapidement.

Un porte-parole de la compagnie affirme que la voie est en aussi bon état en Gaspésie qu'ailleurs, et que ces accidents ne seraient que le fruit du hasard.

Levesque retourne en prison pour six jours

par Lucien LATULIPPE

La preuve sur le cautionnement de Gaétan Levesque, âgé de 24 ans, de Montréal, a été reportée à mercredi prochain. Le jeune homme est accusé de vol qualifié et de voies de fait dans l'intention de blesser ou de mutiler.

soit pas en danger, bien qu'il ait perdu beaucoup de sang.

Pris sur le fait

Par ailleurs, quatre individus ont été pris sur le fait, hier matin, dans une maison de la rue Saint-Vallier est. Deux sont âgés d'une vingtaine d'années et ils ont comparu en cour des sessions de la paix, hier après-midi, pour nier les accusations. La preuve sur la caution a été remise.

Deux mineurs étaient de la partie. Ils ont été traduits en cour du bien-être social, hier aussi.

Les suspects étaient entrés par effraction dans l'un des logements de la maison de rapport, pendant l'absence de ses occupants. Ils avaient préparé des objets pour les emporter et ils étaient à prendre un petit coup lorsque les policiers les ont surpris.

Gaétan Levesque est soupçonné d'avoir blessé, avec une fourchette à rosbif, Jean Létourneau, âgé de 35 ans. Le présumé attentat s'est déroulé dans une maison de l'avenue Sainte-Geneviève, dimanche dernier, vers 2h de la nuit. Les objets volés sont deux jones et de l'argent.

M. Létourneau a été frappé au visage et au corps à de multiples reprises. Les médecins ont dû pratiquer une centaine de points de suture pour fermer les plaies. La vie de M. Létourneau n'est toute-

Trois jeunes gens sont soupçonnés de 25 vols

par Lucien LATULIPPE

Trois jeunes gens seraient les auteurs de quelque 25 cambriolages qui ont eu lieu dans plusieurs villes de la Rive-Sud. Ils ont été arrêtés par le poste de la Sûreté du Québec à Charny et ils seront appelés, prochainement, à comparaître sur sommation à la Cour du bien-être social.

\$40.000. Une petite partie a été récupérée.

La Sûreté du Québec a également intercepté, hier, un individu que la police de Québec cherchait en rapport avec le hold-up qui a eu lieu à la banque Toronto-Dominion du 100 d'Youville, le 18 janvier dernier. Deux individus masqués avaient dérobé quelque \$1.700.

Une vérification de routine sur le boulevard de la Capitale a permis l'arrestation du suspect sur qui pesait un mandat. Le complice est encore au large.

Les deux voleurs s'étaient enfilés à pied et ils avaient semé leur déguisement que les policiers ont récupéré. Une arme à feu avait aussi été trouvée dans les parages.

A la défense des gardiens de prison

KINGSTON, Ont. (PC) — M. John Dowsett, directeur de la prison à sécurité maximum de Millhaven a nié, hier, l'existence d'une "bande de voyous" parmi les gardiens de la prison.

"Il n'existe pas de régime de terreur à Millhaven" a dit M. Dowsett, qui quitte demain pour un nouveau poste en Colombie-Britannique. Il sera remplacé par un comité de direction.

"J'ai été là pendant trois ans et jamais je ne me suis senti menacé, a-t-il dit dans une interview. "Jamais aucun membre du personnel ne m'a dit qu'il avait été directement menacé."

Il a ajouté qu'il avait entendu dire indirectement que certains membres du personnel avaient peur de certains autres.

Les membres d'une sous-commission de la Chambre des communes, qui mènent une enquête sur la violence dans les prisons ont entendu cette semaine des récits d'actes de violence commis sur le terrain de stationnement de la prison de Millhaven et ailleurs par des gardiens dont l'identité n'a pas été divulguée.

PROCUREZ-VOUS LE BÂTON MAGIQUE LUMINEUX...
DURABLE TANT QU'IL N'EST PAS SORTI DE SON EMBALLAGE.

TEL QUE VU À LA TÉLÉVISION
BON POUR 2 ANS MINIMUM...

SANS PILE — SANS FIL — SANS FEUX... RESTE LUMINEUX PENDANT 2 JOURS

CYALUME®

"QUAND VOUS AVEZ BESOIN D'UNE LUMIÈRE D'URGENCE"

PLIER LE BÂTONNET ET AGITER
NE GÈLE PAS

149
CHACUN



VISIBLE À UNE DISTANCE
D'UN MILLE ENVIRON

- Ne dégage pas de chaleur
- Sans flamme, non toxique
- S'allume instantanément
- Peut être utilisé sous l'eau
- Ne gèle pas
- Camping; chasse; pêche
- Excursions dans le bois
- Ski; auto-neige
- Secours routiers
- Éclairage d'urgence pour: hôpitaux et maisons privées
- Polices et pompiers
- Études des courants fluviaux
- Chantiers de construction et dans les mines.

Représentant
exclusif
pour Québec,
Beauce,
Saguenay,
Lac-St-Jean.

Martel

175, rue Racine, Loretteville — 842-3627



PANNE
D'ELECTRICITE
SKI DE FOND
MOTONEIGE

Pour le
carnaval

Pour vos
soirées
Cyalume
comme
pendatif
ou lumière
à la main

Prix
spécial
pour
groupes

Spécial
149

Boîte de 50
110

Quantité supérieure prix sur demande. Commandes postales acceptées. Ajouter Taxe 8%.

MARTEL
175, Racine
Loretteville

Vous avez de la difficulté à vous servir du téléphone à cause de troubles de l'ouïe, de la vue, de la parole, ou de troubles moteurs? Vous connaissez des gens qui ont ce problème?

Bell Canada peut vous proposer des moyens de surmonter ces difficultés.

Demandez la brochure gratuite "Le téléphone au service des handicapés", en appelant Bell Canada à 688-8713.

Les p'tits conseils de Bell Canada...
rappelez-vous-en!

Le téléphone au service des handicapés.

Bell
Canada



Trois morts dans un chic appartement

MONTREAL (PC) — Le triple meurtre perpétré, tard mardi soir ou tôt hier matin, dans un chic immeuble à appartements de l'ouest de la métropole est sûrement un "règlement de comptes", affirme-t-on à la police de la CUM.

Les victimes abattues d'au moins une balle dans la tête chacune, sont le mannequin Donna Maureen Andrade, âgée de 29 ans, son ami Robert Theodore Thompson, 31 ans, et Antonio Sorgente, âgé de 29 ans.

Les policiers ont retrouvé les cadavres dans un logis du deuxième étage du Haddon Hall, vers midi, hier, après que des voisins eurent entendu des cris.



Le Soleil, Gilles Lafond

Violente collision

M. Gill Plasse, âgé de 39 ans, du 257, rue du Superbe, à Neufchâtel, a subi des blessures graves dans la collision de son auto avec un autobus, hier soir, sur le boulevard Père-Lelièvre. Quelques passagers de l'autobus ont été secourus. Pour éviter les véhicules accidentés, un automobiliste a lancé son véhicule contre le remblai de neige sur lequel il s'est immobilisé. La chaussée enneigée serait cause de la collision.

Nous vous prouverons en un mois que vous aussi vous pouvez jouer de l'orgue.

COURS D'ESSAI

INCLUANT:

- Un orgue chez vous pour 1 mois
- 5 heures de cours
- 1 méthode d'apprentissage
- Livraison, etc.

\$66

(Taxe provinciale en sus)

N.B. Ste-Foy seulement

MUSIQUE BEAUDOIN

3186, chemin sainte-foy, sainte-foy G1X 1R5 658-8020
17, desjardins, lévis, québec G6V 5V1 833-2141

FOURRURES
Pour tous genres de réparations. Communiquer avec:
Charles Lebouthillier
tél: 525-5583

ACHETONS PROPRIETES
DUCHESNE & ASSOCIES
529-0951

pour réquiere ajoutez...

- Club Soda
- Tonic
- Lime Rickey (Bitter Lemon)
- Festival Dry (Ginger ale)



et pour boire nature...

- Cola
- Plus 4
- Orange
- Root beer
- Raisin
- Cream soda
- Nectar
- Citron/Limette
- Cerise noire
- Pamplemousse
- Punch aux fruits
- Fraise
- Bière d'épinette

17 saveurs

10¢

la bouteille de 10 onces, à la caisse \$2.40 la caisse de 24

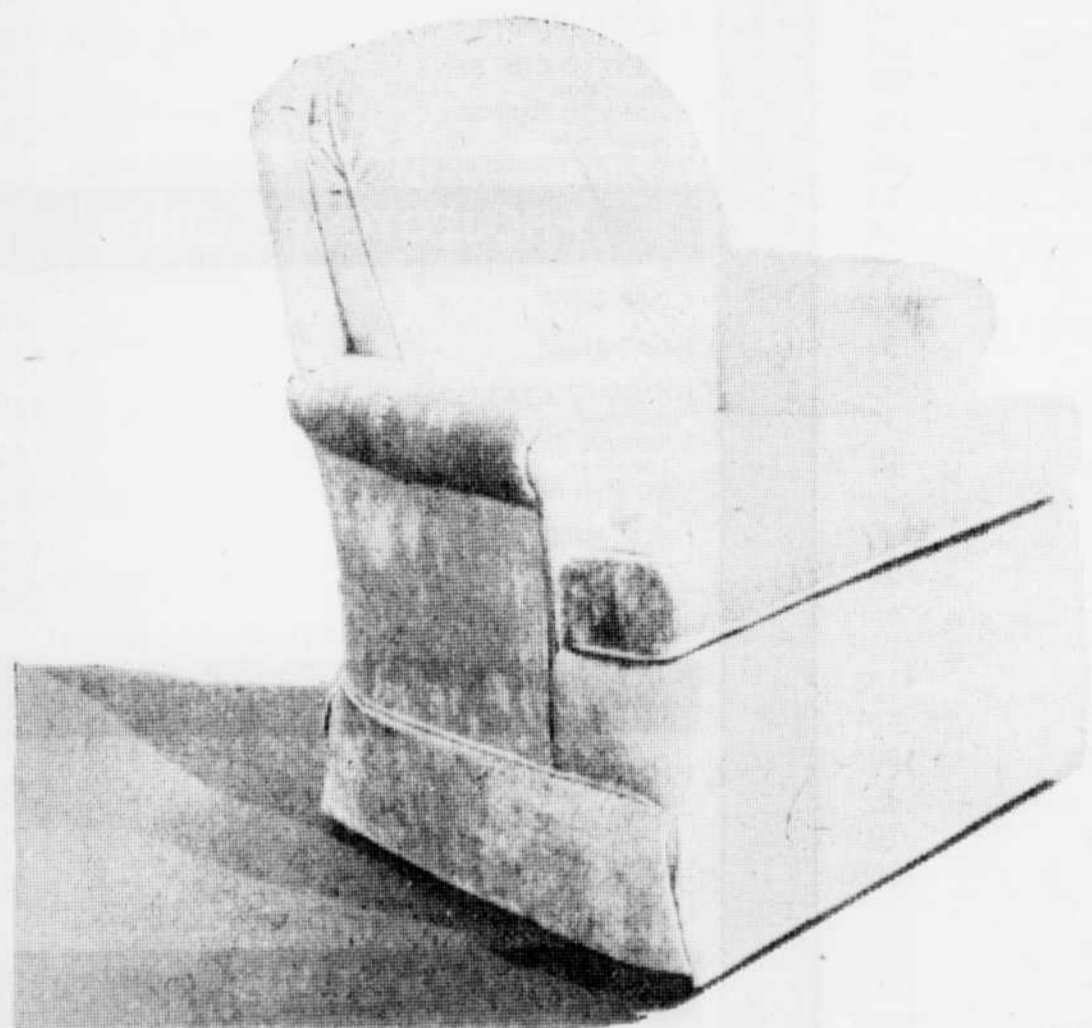
Aussi en bouteilles de 30 onces: 23¢ la bouteille par caisse de 12
Bouteilles et caisse consignées, remboursables en tout temps à tout PoP Shoppe

® Marque déposée de PoP Shoppes of Canada Limited (une filiale de PoP Shoppes International Inc.)

Le PoP Shoppe®

- | | | |
|--|---|---|
| QUEBEC:
225 ouest, boul. Hamel (face à l'hôpital Christ-Roi) | CHARLESBOURG:
3238, 1ère avenue | N.D. DES LAURENTIDES:
1015, rue Notre-Dame |
| STE-FOY:
3300, chemin Ste-Foy (angle boul. Duplessis) | BEAUPORT:
2974, boul. Ste-Anne (pres Galeries Ste-Anne) | RIVE-SUD:
79, boul. Kennedy, Lévis (face à Place Kennedy) |

SOLDE ANNUEL



Fauteuil berçant et pivotant, velours or, vert, rose, brun, bleu ou taupe **Réduit à 269.**
Présenté au 1299 boul. Charest ouest.

la galerie du meuble
DÉCORATION INTÉRIEURE

Contemporain: 18, rue Courcellette / 688-0171
Traditionnel: 1299, boul. Charest o. / 681-0171
Ouvert du lundi au samedi pendant notre solde annuel

EXTRA

VENTES
DU POU

À CONTRE-TEMPÊTE

INSTRUMENTATION USAGÉE

CAMERAS

- 1 35MM PENTAX SP1000 **134⁷⁷**
- 1 35MM BODY NIKKORMAT EL BLACK **234⁷⁷**
- 1 35MM MINOLTA SRT-101 F1.7 **194⁷⁷**
- 1 MINOLTA AUTO PACK 800 **59⁷⁷**
- 1 POLAROID SX-70 TYPE 1 **94⁷⁷**
- 1 KODAK 35 F **59⁷⁷**
- 1 POLAROID 250 **49⁷⁷**

1 MAMIYA M645 **594⁷⁷**
OBJECTIF 80MM 2.8 AVEC EYE-LEVEL PRISM

N.B. CECI N'EST QU'UNE LISTE PARTIELLE

OBJECTIFS

- 1 TAMRON 35MM 2.8 **49⁷⁷**
- 1 SOLIGOR 35MM 2.8 **44⁷⁷**
- 1 AUTO MIRANDA 35MM 2.8 **74⁷⁷**
- 1 ZUIKO 100MM 2.8 **144⁷⁷**
- 1 AUTO MIRANDA 200MM F4 **99⁷⁷**
- 1 SOLIGOR 300MM 5.5 **94⁷⁷**
- 1 ZOOM TAMRON 80-250MM 3.8 **199⁷⁷**
- 1 ZOOM NIKOR 43-86MM **199⁷⁷**

N.B. Ceci n'est qu'une liste partielle

PROJECTEUR 8mm & SUPER 8

- 1 KODAK M67Z **94⁷⁷**
- 1 EUMIG 502D Z **97⁷⁷**
- 1 KODAK M80Z **114⁷⁷**
- 1 EUMIG MARK 8 **49⁷⁷**
- 2 KEYSTONE DUAL 539 **49⁷⁷** ch.
- 1 BROWNIE 8MM **19⁷⁷**
- 1 BAUER T4 **69⁷⁷**

N.B. Ceci n'est qu'une liste partielle

PROJECTEURS A DIAPOSITIVES

- 1 ARGUS 500M **34⁷⁷**
- 1 BUSH & LOMB 655E **84⁷⁷**
- 1 AIREQUIPT 1350 **69⁷⁷**
- 1 ARGUS A-541 **49⁷⁷**

N.B. Ceci n'est qu'une liste partielle

**INSTRUMENTATION NEUVE
BALANCE DE STOCK**

CAMERAS 35MM REFLEX

- 7 GAF L-14, F1.4 ch. **194⁷⁷**
- 2 VIVITAR 450 LSD, F1.8 ch. **199⁷⁷**
- 2 ROLLEI SL35, objectif Planar 50mm F1.8 ch. **219⁷⁷**
- 1 ZENIT EM, objectif F2 **99⁷⁷**
- 1 TOPCON D, objectif F1.8 **299⁷⁷**
- 2 YASHICA TL-Electro F1.9 ch. **159⁷⁷**
- 6 TOPCON IC-1 Black, F1.8 ch. **219⁷⁷**
- 5 GAF LCS, objectif F1.7 ch. **164⁷⁷**
- 4 ARGUS STL 1000, objectif F1.7 ch. **134⁷⁷**
- 3 PETRI FTX, F1.8 ch. **134⁷⁷**
- 1 GAF LES, F1.7 ch. **249⁷⁷**
- 1 PENTAX ES-2, F1.8 ch. **369⁷⁷**
- 4 MAMIYA 528TL, objectif F2.8 ch. **124⁷⁷**

N.B. Ceci n'est qu'une liste partielle. Quantités limitées!

OBJECTIFS

- 1 MIRANDA 21MM F3.8 AUTO **199⁷⁷**
- 2 VIVITAR 24MM 2.8 Auto, MT TX ch. **119⁷⁷**
- 1 VIVITAR 28MM 2.8 Auto, MT T4 ch. **99⁷⁷**
- 6 SOLIGOR 28MM 2.6 Auto, MT T4 ch. **99⁷⁷**
- 1 VIVITAR 28MM 2.8 Auto, MT Minolta **99⁷⁷**
- 4 GAF 28MM F2.8 Auto, MT Pentax ch. **49⁷⁷**
- 1 MAMIYA 28MM 2.8 Auto XTL **129⁷⁷**
- 1 SOLIGOR 28MM 2.8 Auto, MT Minolta **99⁷⁷**
- 4 VIVITAR 35MM 2.5 Auto, MT TX ch. **99⁷⁷**
- 1 MIRANDA 35MM 2.8 Auto **99⁷⁷**
- 1 MAMIYA 35MM 2.8 Auto XTL **99⁷⁷**
- 3 SOLIGOR 35MM 2.8 Auto, MT T4 ch. **84⁷⁷**
- 1 BUSHNELL 35MM 2.8 Auto, MT Minolta **59⁷⁷**
- 1 TAMRON 35MM 2.8 Auto, MT YS **49⁷⁷**
- 2 GAF 35MM F2.8 Auto, MT Pentax ch. **46⁷⁷**
- 1 SOLIGOR 55MM F2.8 Macro Auto, MT Pentax **139⁷⁷**
- 2 VIVITAR 55MM F2.8 Macro Auto, MT Minolta ch. **159⁷⁷**
- 1 VIVITAR 55MM F2.8 Macro Auto, MT Pentax **159⁷⁷**
- 1 SIGMA 100MM F2.8 Macro Auto, MT Pentax **129⁷⁷**
- 1 VIVITAR 135MM F3.5 Auto, MT Pentax **99⁷⁷**
- 7 GAF 135MM F2.8 Auto, MT Pentax ch. **49⁷⁷**
- 1 MAMIYA 135MM F2.8 Auto XTL **99⁷⁷**
- 1 MIRANDA 135MM F2.8 Auto **139⁷⁷**
- 2 VIVITAR 135MM F2.8 Auto, MT T4 ch. **94⁷⁷**
- 1 EYEMICK 135MM F2.8 Auto, MT Pentax **89⁷⁷**
- 1 HANIMEX 135MM F2.8 Auto, MT Pentax **49⁷⁷**
- 4 HANIMAR 135MM F2.8 Auto, MT Pentax ch. **29⁷⁷**
- 1 SIGMA 135MM F2.8 Macro Auto, MT Pentax **99⁷⁷**
- 1 SIGMA 135MM F1.8 Auto, MT YS **159⁷⁷**
- 5 SOLIGOR 200MM F3.5 Auto, MT T4 ch. **99⁷⁷**
- 4 GAF 200MM F4.5 Auto, MT Pentax ch. **49⁷⁷**
- 2 VIVITAR 200MM F3.5, Auto, MT TX ch. **99⁷⁷**
- 1 MAMIYA 200MM F3.5 Auto XTL **119⁷⁷**
- 2 SOLIGOR 200MM F3.5 Auto, MT T4 ch. **99⁷⁷**
- 1 SIGMA 200MM F2.8 Macro Auto, MT YS **199⁷⁷**
- 2 SIGMA 200MM F3.5 Auto, MT YS ch. **99⁷⁷**
- 1 EYEMICK 200MM F3.5 Auto, MT Pentax **79⁷⁷**
- 1 VIVITAR 200MM F3.5 Auto, MT Nikon **139⁷⁷**
- 3 SIGMA 200MM F4, Macro Auto, MT YS ch. **109⁷⁷**
- 1 SIGMA 200MM F2.8 Macro Auto, MT YS **199⁷⁷**
- 1 SOLIGOR 300MM F5.5 Auto, MT Nikon **129⁷⁷**
- 1 BUSHNELL 400MM F6.3 Auto, MT Pentax **149⁷⁷**
- 2 SOLIGOR 400MM F6.3 Auto, MT T4 ch. **149⁷⁷**

**INSTRUMENTATION NEUVE
BALANCE DE STOCK**

OBJECTIFS

- 1 SOLIGOR 450MM F8, MT T4 **139⁷⁷**
- 1 EMC 500MM F8, MT Pentax **169⁷⁷**
- 1 ZOOM VIVITAR 35-85MM F2.8, Série T, Auto, MT Olympus OM-1 **369⁷⁷**
- 2 ZOOM VIVITAR 35-85MM F2.8, Série T, Auto, MT Minolta ch. **369⁷⁷**
- 1 ZOOM VIVITAR 35-85MM F2.8, Série T, Auto, MT Nikon **369⁷⁷**
- 1 ZOOM VIVITAR 35-85MM F2.8, Série T, Auto, MT Pentax **369⁷⁷**
- 1 ZOOM VIVITAR 35-85MM F2.8, Série T, Auto, MT Konica **369⁷⁷**
- 1 ZOOM MACRO SUN 38-90MM F3.5, MT YS **189⁷⁷**
- 2 ZOOM MACRO Vivitar 70-210MM F3.5, Série T, Auto, MT Pentax ch. **339⁷⁷**
- 3 ZOOM MACRO VIVITAR 70-210MM F3.5, Série T, Auto, MT Minolta ch. **339⁷⁷**
- 1 ZOOM MACRO VIVITAR 70-210MM F3.5, Série T, Auto, MT Minolta **339⁷⁷**
- 1 ZOOM VIVITAR 75-260MM F4.5, AUTO, MT Pentax **249⁷⁷**
- 1 ZOOM VIVITAR 75-260MM F4.5 AUTO, MT Miranda **249⁷⁷**
- 2 ZOOM VIVITAR 85-205MM F3.8 AUTO, MT Minolta ch. **229⁷⁷**
- 2 ZOOM MACRO VIVITAR 85-205MM F3.8 AUTO, MT Canon ch. **269⁷⁷**
- 3 ZOOM MACRO VIVITAR 85-205MM F3.8 AUTO, MT Nikon ch. **269⁷⁷**
- 1 ZOOM VIVITAR 85-205MM F3.8 AUTO, MT Nikon **229⁷⁷**
- 1 ZOOM VIVITAR 85-205MM F3.8, AUTO, MT Canon **229⁷⁷**
- 1 ZOOM VIVITAR 90-230MM F4.5, AUTO, MT T4 **199⁷⁷**
- 1 ZOOM MAMIYA 90-230MM F4.5, Auto, XTL **289⁷⁷**

N.B. Ceci n'est qu'une liste partielle. Quantités limitées!

CINES-CAMERAS SUPER 8

- 2 GAF SC-102, objectif Zoom ch. **49⁷⁷**
- 1 GAF SS-805 SONORE, OBJECTIF Zoom **329⁷⁷**
- 3 GAF XL sonore ch. **149⁷⁷**
- 1 SANKYO CME 666, objectif Zoom **249⁷⁷**
- 1 SANKYO CME 880, objectif Zoom **349⁷⁷**

N.B. Ceci n'est qu'une liste partielle. Quantités limitées!

PROJECTEURS CINES

- 1 GAF 2588Z **134⁷⁷**
- 1 GAF 2788Z **164⁷⁷**
- 3 KODAK EKTASOUND 235Z sonore ch. **149⁷⁷**
- 3 KODAK Ektasound 245Z sonore ch. **199⁷⁷**
- 1 NORRIS NORRIMAT SD **199⁷⁷**
- 1 ELM. GPE **199⁷⁷**
- 2 ELMO SPF ch. **239⁷⁷**

N.B. Ceci n'est qu'une liste partielle. Quantités limitées!

PROJECTEURS A DIAPOSITIVES

- 1 HANIMEX RONDETTTE 110 **69⁷⁷**
- 1 KEYSTONE 1100 **79⁷⁷**
- 1 KEYSTONE 1200 **99⁷⁷**

N.B. Ceci n'est qu'une liste partielle. Quantités limitées!

DIVERS

- 2 FLASH BRAUN F-900 Professionnel ch. **264⁷⁷**

POUR LA DUREE DE LA VENTE NOUS FAISONS LES E

STUDIO
au dix ave b

EXTRA EXTRA

JUSQU'AU 6 FÉVRIER!

**INSTRUMENTATION NEUVE
STOCK REGULIER**

CAMERAS 35MM REFLEX

CANON AE-1, OBJECTIF F1.8	294 ⁷⁷
YASHICA FX-1, OBJECTIF F1.7	269 ⁷⁷
FUJICA ST-705, OBJECTIF F1.8	239 ⁷⁷
FUJICA ST-801, OBJECTIF F1.8	269 ⁷⁷
NIKKORMAT FT2, OBJECTIF F2	259 ⁷⁷
MINOLTA SRT-201, OBJECTIF F1.7	244 ⁷⁷
MINOLTA SRT-202, OBJECTIF F1.7	264 ⁷⁷
MINOLTA XE5, OBJECTIF F1.7	319 ⁷⁷
MAMIYA MSX 500, OBJECTIF F2	139 ⁷⁷
MAMIYA MSX 1000, OBJECTIF F1.8	189 ⁷⁷
PENTAX K1000, OBJECTIF F2	209 ⁷⁷
PENTAX KM, OBJECTIF F1.8	249 ⁷⁷
PENTAX KX, OBJECTIF F1.8	289 ⁷⁷

OBJECTIFS

ROKKOR X 28MM 2.5	199 ⁷⁷
ROKKOR X 135MM 3.5	104 ⁷⁷
ROKKOR X 200MM 4.5	144 ⁷⁷
NIKKOR 28MM 3.5	189 ⁷⁷
NIKKOR 135MM 3.5	174 ⁷⁷
NIKKOR 200MM F4	254 ⁷⁷
TAKUMAR 28MM 3.5	99 ⁷⁷
TAKUMAR 135MM 3.5	77 ⁷⁷
TAKUMAR 200MM F4	129 ⁷⁷
PENTAX 28MM 3.5	99 ⁷⁷
PENTAX 135MM 3.5	99 ⁷⁷
PENTAX 200MM F4	139 ⁷⁷
YASHICA 28MM 2.8	119 ⁷⁷
YASHICA 135MM 2.8	104 ⁷⁷

**INSTRUMENTATION NEUVE
STOCK REGULIER**

OBJECTIFS

ZUIKO 21MM 3.5	259 ⁷⁷
ZUIKO 24MM 2.8	219 ⁷⁷
ZUIKO 135MM 2.8	174 ⁷⁷
ZUIKO 300MM 4.5	339 ⁷⁷

FLASH ELECTRONIQUES

BRAUN 28 BVC	64 ⁷⁷
BRAUN 34 BVC	114 ⁷⁷
BRAUN 40 BVC	139 ⁷⁷
METZ 303B	39 ⁷⁷
METZ 34 BCT1	94 ⁷⁷
METZ 40 BCT1	129 ⁷⁷

PROJECTEURS A DIAPOSITIVES

GAF GRAND PRIX 570M	79 ⁷⁷
GAF GRAND PRIX 570R	99 ⁷⁷
GAF GRAND PRIX 570EF	119 ⁷⁷
KODAK CAROUSEL 750H	144 ⁷⁷
KODAK CAROUSEL 760H	177 ⁷⁷
KODAK CAROUSEL 850H	198 ⁷⁷

PROJECTEURS CINES

KODAK MOVIEDECK 445	159 ⁷⁷
KODAK MOVIEDECK 455	189 ⁷⁷
KODAK MOVIEDECK 465	219 ⁷⁷
SANKYO SOUND 600	299 ⁷⁷
ELMO SOUND ST-800	389 ⁷⁷
ELMO SOUND ST-1200	589 ⁷⁷

SPECIAUX EXTRA

CASSETTES
VIDES
POUR FILMS
35MM **.27**

FILTRES
49MM HOYA 25A,
80A, 80B, 80C,
81A, 81C, 82A,
K2, X0, X1, G **3⁷⁷**

FILTRES
52MM **4⁷⁷**

FILTRES
POLARISANT
49MM **9⁷⁷**

FILTRES
POLARISANT
52MM **11⁷⁷**

FILTRES
POLARISANT
55MM **12⁷⁷**

REEL & CAN
200 PIEDS **.57**
REEL & CAN
400 PIEDS **.87**
ALBUM PHOTO
MAGNETO **1⁷⁷**

CHANGES SUR TOUTE INSTRUMENTATION PHOTO.

GOSSELIN
Gosselin, Lévis 837-8868

Protestations contre le projet de nouveaux pénitenciers au Québec

MONTREAL (PC) — L'Office des droits des détenus a dénoncé, mardi, les projets du Solliciteur général du Canada, M. Francis Fox, de construire quatre nouveaux pénitenciers au Québec.

Le premier serait érigé à Drummondville-Sud, non loin de l'aéroport local. Le coût de construction se situerait entre sept et \$10 millions; ce pénitencier à sécurité moyenne pourrait recevoir 200 détenus.

Les trois autres formeraient un complexe pénitencier situé sur les territoires expropriés par le gouvernement fédéral pour la construction de l'aéroport de Mirabel. Le complexe comprendrait une aile à sécurité minimale, une à sécurité moyenne et une à sécurité maximale, en plus d'un pavillon administratif. Quelque 600 détenus pourraient y être incarcérés. Son emplacement cotoierait les futures pistes d'atterrissage et une mine de

silice. Selon l'Office des droits des détenus, le Solliciteur général aurait même envisagé de faire travailler les détenus dans cette mine.

Le Solliciteur répond

Joint à son bureau à Ottawa, M. Francis Fox n'a voulu faire aucun commentaire, préférant d'abord lire le communiqué émis par l'Office.

Mais son attaché de presse, M. Claude Morin, a reconnu

que le gouvernement prévoyait construire "quatre pénitenciers dont les sites n'ont pas encore été choisis". Il n'y aurait pas, semble-t-il, de complexe pénitencier.

Selon lui, l'Office aurait "reçu de fausses informations. Dans la première étape du programme, il n'est pas question de Mirabel".

Vingt pénitenciers?

Ne tenant pas compte des étapes du programme de



construction de pénitenciers, l'Office se demande si le gouvernement fédéral ne projeterait pas d'en construire une vingtaine au Québec, en de nombreux endroits. La population carcérale atteint actuellement 2.000 détenus au Québec; avec 20 pénitenciers, elle pourrait passer à 6.000.

Encore une fois, l'Office explique que la détention encourage la criminalité plutôt qu'elle ne la décourage.

POUR UNE AFFAIRE EN OR, VENEZ DE L'AUTRE BORD...

ST-JEAN-EUDES Automobiles
72, route Kennedy, Lévis - Tél.: 837-9371

FAITES VITE, IL EST TOUJOURS TEMPS... PROFITEZ-EN...
avant l'augmentation de 6 à 8%

 <p>PACER Prix rég. \$4,099 Rabais de \$250 \$3,849 (transport en plus)</p>	<p>Un RABAIS de \$250 sur les modèles en main seulement.</p>	 <p>GREMLIN Prix rég. \$3,599 ESCOMPTE \$250 \$3,349 (transport en plus)</p>
<p>HORNET FAMILIALE Rég.: \$4,149 Escompte \$250 \$3,899 (Transport en plus)</p>		
<p>1er PAIEMENT EN MARS '77 Financement bancaire Aucun comptant requis</p>		

Gratuit Garantie 24 mois ou 24.000 milles

LA CANARDIERE AUTOS INC.
1265, de la Canardière, Québec - 522-5205
LOCATION A LONG TERME

Egalement: DEMONSTRATEURS 1976
PACER - HORNET MATADOR à des prix incomparables



Profitez-en !!!

\$250⁰⁰ de REDUCTION SUR TOUTES LES PACER

Ne manquez pas cette offre. Venez voir l'homme qui fait le pont entre vous et le plaisir de rouler.

PROGRAMME DE PROTECTION DE L'ACHETEUR

AMC

220, boul. du Pont St-Nicolas
Tél.: 831-2171
2,000 pieds du Pont de Québec



venez profiter
CHEZ NOUS
de la remise de
\$250
en argent comptant par AMC...
Hâtez-vous!

LAURIER AUTO

2025 OUEST, BOUL. CHAREST
PARC JEAN-TALON
TEL.: 681-4631

Ouvert jusqu'à 9h.30, sauf le samedi.

PROGRAMME DE PROTECTION DE L'ACHETEUR II

DÉPOSITAIRE

AMC - JEEP

Rabais AMC de \$250 en argent comptant!

Sur toutes les Hornet familiales, les Pacer et Pacer familiales neuves!



Hornet familiale
Quatre portières, plus une porte-abattant. Rabattue la banquette arrière libère 62.8 pi³ d'espace de charge. Certaines pièces d'équipement illustrées sont livrables moyennant supplément.



Pacer familiale
La nouvelle Pacer familiale. Espace de charge de 47.8 pi³ une fois le siège arrière rabattu. Certaines pièces d'équipement illustrées sont livrables moyennant supplément.



Pacer Sedan
La large voie de la Pacer Sedan. Intérieur spacieux. Visibilité unique, presque sans angles morts, et porte du passager plus large. Certaines pièces d'équipement illustrées sont livrables moyennant supplément.

LE PROGRAMME DE PROTECTION DE L'ACHETEUR II

GARANTIE COMPLÈTE DE 2 ANS OU 24.000 MILLES DU MOTEUR ET DES ORGANES DE TRANSMISSION**

GARANTIE COMPLÈTE D'UN AN OU 12.000 MILLES DE TOUTES LES AUTRES PIÈCES (sauf les pneus)**

DE PLUS: VOITURE DE COURTOISIE ET PROTECTION INTERRUPTION DE VOYAGE, SANS FRAIS DE VOTRE PART.

**A PARTIR DE LA DATE OÙ LA VOITURE A ÉTÉ LIVRÉE OU UTILISÉE POUR LA PREMIÈRE FOIS, SELON LA PREMIÈRE ÉVENTUALITÉ.

AMC, c'est plus que plus.

L'offre de rabais de \$250 en argent comptant sur les Pacer et Pacer familiale est en vigueur depuis le 16 novembre 1976. Quant au rabais de \$250 en argent comptant sur la Hornet familiale, il s'applique depuis le 21 janvier 1977.

Enquête du coroner sur la mort de Jocelyn Cassista

par Lucien LATULIPPE

Un taux d'alcool de .14, soit 140 milligrammes d'alcool par millilitre de sang, rend un individu inapte à conduire un véhicule-moteur. Les réflexes de l'automobiliste sont moins rapides et son champ de vision est rétréci.

C'est la thèse qu'a soutenue, hier après-midi, le Dr Richard Authier, médecin légiste de la morgue de Québec, devant le coroner Maurice Lagacé qui présidait l'enquête du coroner sur la mort de Jocelyn Cassista, âgée de 19 ans, du 1405 rue Saint-Jacques, à l'Ancienne-Lorette. Le coroner a remis son verdict à huit jours.

Appelé comme témoin expert, le Dr Authier a déclaré que le taux de .14 affaiblit les facultés à un degré plus ou moins élevé selon l'individu.

Devant un obstacle imprévu, un automobiliste avec un tel taux d'alcool dans le sang réagit moins vite.

Par ailleurs, l'enquête du coroner a établi que Jocelyn Cassista circulait à bicyclette en direction nord-sud sur la route de l'aéroport, à Sainte-Foy, le 12 septembre dernier. Il était environ 5h du matin et le jeune homme se rendait travailler à l'aéroport.

Consommation de bière

Le cycliste a été heurté par l'arrière par une auto que conduisait Florent Leclerc, âgé de 21 ans, du 1096 rue Beausoleil, à Val Béclair, et il a été projeté dans le fossé. L'autopsie a révélé que Jocelyn Cassista avait subi une fracture de la base du crâne, une laceration du tronc cérébral et d'autres fractures.

Trois personnes étaient

dans l'auto. En plus du conducteur, il y avait son frère Conrad, âgé de 24 ans, et l'épouse de ce dernier, âgée de 23 ans, tous deux du 610 rue de Norvège, à Sainte-Foy.

Tous trois ont eu à peu près le même témoignage. Ils se sont arrêtés dans un restaurant du boulevard Laurier, le 11 septembre, vers 20h, et chacun a bu une petite bière. Ils se sont ensuite rendus dans un hôtel de Sainte-Raymond où chacun a aussi consommé une bière, tout en dansant.

Le groupe s'est arrêté, sur le chemin du retour, dans une grange où il y avait un club. C'était encore dans Sainte-Raymond. Chacun a bu trois ou quatre petites bières, tout en dansant et en s'amusant avec un jeu de sacs de sable.

Là, tous les trois Leclerc ont fait la connaissance d'un

groupe de jeunes gens de Sainte-Raymond. Ils se sont rendus chez l'un d'eux où une bière a aussi été consommée. Florent Leclerc a déclaré qu'il n'avait pas bu la sienne complètement.

L'accident

Peu après le départ de Sainte-Raymond, Conrad Leclerc a dit qu'il s'était endormi sur la banquette arrière et qu'il avait été éveillé par le bruit de l'accident.

Au moment de l'accident, Mme Leclerc a dit qu'elle était penchée pour ramasser

son sac à main qui était sur le plancher de l'auto et qu'elle a entendu le bruit seulement. Elle a soutenu que son beau-frère avait conduit normalement et qu'il baissait les phares à chaque fois qu'il rencontrait une auto. Elle ne peut estimer la vitesse maintenue en cours de route.

A Me Alain Gaumont, représentant de la Couronne, Florent Leclerc a dit qu'il se sentait normal pour conduire et qu'il ne se sentait pas fatigué. Il a répété, sous la protection de la cour, qu'il n'avait jamais vu le cycliste

avant d'entendre le choc. Il aurait dit à sa belle-sœur qu'il pensait avoir heurté un cycliste.

Les trois témoins ont déclaré que l'auto ne s'était pas arrêtée immédiatement. Florent Leclerc a dit qu'il avait tourné à environ 1,000 pieds plus loin et qu'il était revenu sur les lieux pour constater effectivement qu'il avait heurté un cycliste qui était étendu dans le fossé.

Odeur d'alcool

Après que le détective Yves Charbonney eut produit

des photos et précisé que le choc s'était produit aux limites de l'asphalte et de l'accotement, l'agent Denis Leblond a fait part de ses constatations.

La victime partie pour l'hôpital, l'agent Leblond dit qu'il a parlé au conducteur de l'auto qui était très nerveux et qui dégageait une forte odeur d'alcool. Il l'a amené au poste de police pour compléter l'interrogatoire et lui faire passer le test de l'ivressomètre.

Le sergent Marc Bédard est entré à son tour dans la boîte

aux témoins. Il a déclaré que le test avait révélé un taux d'alcool de .14. Les tests d'aptitude ont aussi laissé voir que Florent Leclerc était sous l'influence de l'alcool. Son langage était incohérent, sa démarche était incertaine, il avait les yeux vitreux, il était agité et il pleurait.

A Me Jean Beaupré, l'avocat de Florent Leclerc, le sergent Bédard a soutenu que le comportement de l'automobiliste correspondait bien à celui d'un homme sous l'influence de l'alcool.

Le "gros lot" échappe de fort peu à deux voleurs

Deux individus ont failli à quelques minutes près, rafler le gros lot, hier après-midi, à la Caisse populaire de Saint-Pascal-de-Maizerets, située au 1650 chemin de la Canardière. Ils ont dû se contenter de quelque \$250.

Il était 16h. Des employés de la Brink's venaient de déposer un sac d'argent et ils étaient repartis lorsque les voleurs sont entrés pour réclamer le gros lot.

Malheureusement pour eux, le sac avait été aussitôt déposé dans la voûte dont la porte chronométrée ne s'ouvre que le lendemain matin, à l'ouverture de la banque.

Des témoins ont déclaré à la police que les deux voleurs avaient pris place à bord d'une auto et qu'ils avaient pris la direction sud sur la rue Maufils.

Vers 17h, un autre hold-up a eu lieu au centre commercial de la Canardière. Un employé d'un commerce s'est fait dérober le dépôt qu'il allait faire à une banque du voisinage. Le voleur aurait fui en auto.

D'autre part, la police de Québec mentionnait, hier, un vol à l'étalage de \$2,500 en

bijoux au magasin Distribution aux consommateurs, situé au 778 rue Saint-Joseph est, dans le mail Saint-Roch. Le voleur a raflé une casquette.

Par ailleurs, plusieurs autres commerces ont été cambriolés. Au garage des frères Labrie, au 150 rue de l'Espinau, des outils estimés à \$2,000 ont disparu.

ANGELE BLANCHARD
Docteur en Optométrie
653-1969

Sur rendez-vous le jour et le soir.

Examen de la vue
Rééducation visuelle
Verres de contact
Lentilles X-Chrome (Daltonien)
Lunettes

EDIFICE BEGON - 3370, La Pérade, Ste-Foy
Via Quatre-Bourgeois (en arrière de Cooprix)

Buffet de la Parade

BUFFET chaud ou froid

12 Février
16h.30 à 21h.00

\$6.00 adulte
\$4.00 enfant moins de 12 ans

STATIONNEMENT GRATUIT
RÉSERVATIONS: 647-1717 poste 6169



AUBERGE
DES GOUVERNEURS
690 boul. Saint-Cyrille, est, Québec.

Chute d'un camion: un mort

SEPT-ÎLES — Une homme dans la quarantaine, originaire de Terre-Neuve, a perdu la vie vers 9h40 hier matin, quand le lourd camion qu'il conduisait a fait une chute de 80 pieds dans la mine de fer de l'Iron Ore du Canada, à Labrador City. Le conducteur aurait perdu le contrôle de son véhicule de 150 tonnes avant de plonger dans le vide. Une enquête a été ouverte pour connaître les circonstances de cette tragédie.

À LA DEMANDE GÉNÉRALE NOTRE VENTE APRES-INVENTAIRE SE POURSUIT

Profitez de nos escomptes

Rabais jusqu'à 60% sur tous nos tapis

(MARCHANDISE EN MAGASIN SEULEMENT)

EXEMPLE:

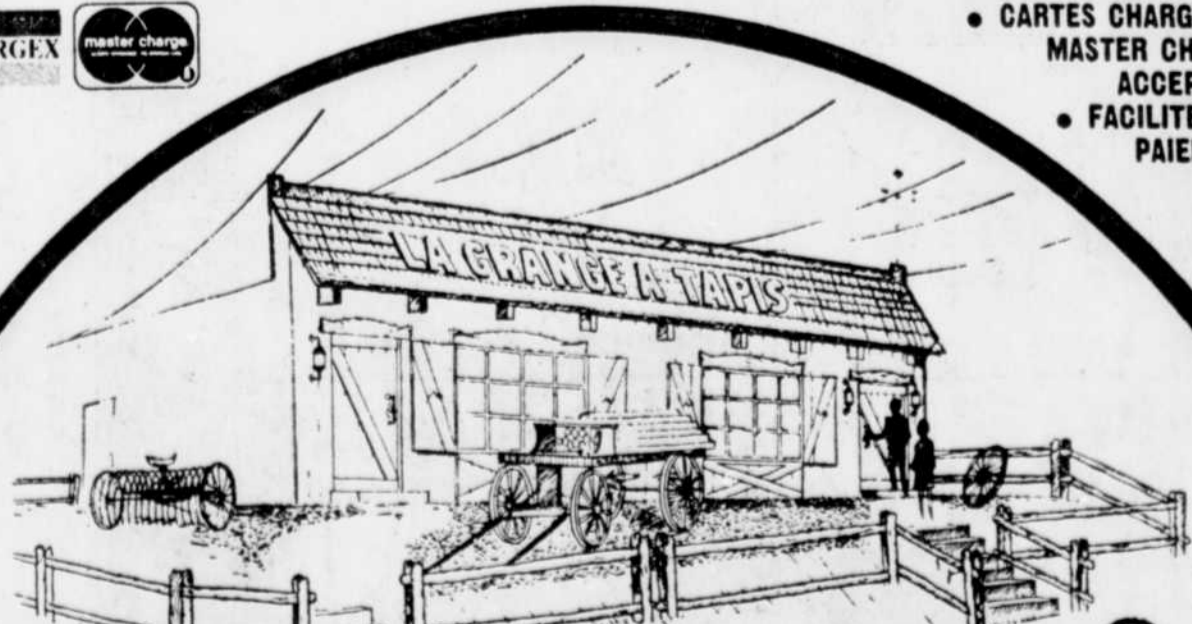
<p>TAPIS HIGH AND LOW 100% polyester choix de 7 couleurs</p> <p>Rég. 14.95 SPECIAL \$8⁹⁵</p>	<p>TAPIS COMMERCIAL 100% nylon envers caoutchouc</p> <p>Rég. 9.95 SPECIAL \$5⁹⁵</p>	<p>100% TREVIRA STAR Dos de jute choix de couleurs</p> <p>Rég. 14.50 SPECIAL \$11⁷³</p>
<p>TAPIS SEMI-SHAG 100% nylon envers caoutchouc</p> <p>Rég. 9.95 SPECIAL \$5⁹⁵</p>	<p>TAPIS BOUCLE 100% polypropylène, envers caoutchouté, choix de 4 couleurs</p> <p>Rég. 7.95 SPECIAL \$4⁹⁵</p>	<p>100% TREVIRA STAR De Burlington 44 onces de fibre, envers jute</p> <p>Rég. 16.95 SPECIAL \$12⁹⁵</p>

10% SUR TOUTES NOS **CARPETTES** EN MAGASIN

BALANCE DE ROULEAUX
PLUS DE 200 BALANCES DE ROULEAUX, GRANDEURS JUSQU'À 12 VERGES CARREES **REDUITS À MOITIÉ PRIX**



- PLAN MISE DE COTE
- CARTES CHARGEX et MASTER CHARGE ACCEPTÉES
- FACILITES DE PAIEMENT



LA GRANGE A TAPIS

DIVISION ARTAPIS INC.

STE-FOY: 728, RUE DE BRABANT, STE-FOY - 656-6375
QUÉBEC: 568, BOUL. HAMEL, QUÉBEC - 647-4250

HEURES D'OUVERTURE: de 9h. à 5h. du lun. à 9h.30. du ven. et samedi. Jusqu'à 9h. du dimanche.

PROCUREZ-VOUS UNE HORNET FAMILIALE



PRIX REGULIER
\$4,099
(transport en sus)

RECEVEZ
\$250 en argent
LORS DE LA LIVRAISON
DE VOTRE VEHICULE

ANTIROUILLE
GRATUIT
VALEUR DE \$135
VALIDE EN
FEVRIER 77
SEULEMENT

St-JEAN-EUDES Automobiles
72, route Kennedy, Lévis - Tél.: 837-9371

Nouvelle consultation avant la révision du projet de loi 55 sur la protection des personnes handicapées

par Pierre BOULET

Le gouvernement péquiste procédera à une nouvelle consultation des principaux intéressés avant de soumettre à l'approbation de l'Assemblée nationale une version révisée de la loi sur la protection des personnes handicapées (ex-projet 55).

C'est ce qu'a affirmé au SOLEIL,

hier, un porte-parole autorisé du cabinet du ministre des Affaires sociales.

On se rappelle qu'une première version du projet de loi avait dû être reléguée aux tablettes à l'occasion du déclenchement des élections provinciales, à la fin d'octobre 1976.

Le projet de loi 55, déjà déposé en première lecture, avait fait l'objet

d'une consultation devant la commission permanente des Affaires sociales.

Selon le porte-parole du ministre Denis Lazure, c'est un projet de loi complètement révisé qui sera présenté à l'Assemblée nationale lors de la session parlementaire de février. Le ministre des Affaires sociales avait d'ailleurs déclaré peu après sa nomination, que le

projet de loi sur la protection des personnes handicapées constituait une des priorités de son ministère.

Le représentant du cabinet de M. Lazure n'a cependant pas été des plus explicites quant au mode de consultation que tiendra le ministère auprès des personnes handicapées et des principaux organismes spécialisés.

Il est fort possible, cependant, qu'une deuxième commission parlementaire soit convoquée sur le sujet.

Lors des travaux de la commission des Affaires sociales sur l'ex-projet de loi 55 déposé par le gouvernement libéral, les représentants parlementaires du Parti québécois, particulièrement M. Claude Charron, avaient fait valoir leur point de vue sur le contenu du projet législatif.

M. Charron avait alors soutenu qu'il est impossible d'établir une politique réaliste pour les handicapés sans régler d'abord le problème du transport et de l'habitation pour ces personnes à moyens physiques ou mentaux restreints.

M. Charron avait aussi exprimé la nécessité de faire prévaloir la politique provinciale en matière d'habitation pour les handicapés sur les règlements de zonage municipaux.

Le projet de loi initial ne contenait alors aucune des dispositions défendues par le représentant du Parti québécois à la commission des Affaires sociales.

Et les principaux intéressés...

Quant aux handicapés eux-mêmes, ils avaient manifesté une certaine unanimité face au contenu initial du projet de loi.

Selon eux, le projet législatif visait avant tout les adultes, dans le domaine spécifique du travail (reclassement

professionnel). Il faisait abstraction des enfants et des adultes incapables de réintégrer le travail.

En outre, les handicapés trouvaient le projet inopérant dans la mesure où il ne prévoyait pas l'infrastructure minimale qui permettrait aux handicapés de jouir concrètement de leurs droits (rien n'était prévu en matière de transports publics, d'habitation et d'accessibilité aux édifices publics).

Enfin, les personnes visées par la législation mettaient en doute l'efficacité des notions de "protection" et de "marginalisation" véhiculées dans le projet. Elles auraient préféré une loi sur les "droits et les libertés des

handicapés" ou une loi sur la "promotion" des personnes handicapées à une loi sur la protection.

Une trentaine de mémoires ont été déposés devant la commission parlementaire lors de la première consultation. C'est sans doute à la lumière des recommandations qui y sont incluses que le gouvernement péquiste révisé actuellement le texte de la loi 55.

Et c'est à la suite de la seconde consultation, confirmée par le cabinet du ministre Lazure, qu'il sera possible de savoir comment seront accueillies ces révisions par ceux à qui l'on destine le projet de loi.

Sept régions sont toujours sans service ambulancier

Sept zones du Québec (sur les 173 créées) ne disposent pas actuellement de service ambulancier.

Ces zones sont situées dans la région du Bas-Saint-Laurent (une zone), de Trois-Rivières (2), de Québec (2), soit l'île d'Orléans et Montminy), de l'Outaouais (une zone) et de la Côte-Nord (une zone).

D'après le ministère des Affaires sociales, qui émettait là-dessus, hier, un communiqué, cela représente une nette amélioration depuis la mise en application de la politique de subventions aux services ambulanciers l'été dernier. A cette époque, 22 zones du territoire n'étaient pas desservies par des ambulances dans un délai de 30 minutes.

Cette politique de subvention s'est heurtée, on s'en souviendra, à la résistance des ambulanciers. Cent dix-neuf des zones du territoire étaient

admissibles aux subventions. Or, il s'en trouve actuellement 98 où la politique a pu être mise en application. Ces subventions couvrent la différence entre le nombre réel de sorties faites par une ambulance dans une année, et la norme de 400 sorties qui a été fixée comme seuil de rentabilité par le ministère. Les ambulanciers qui reçoivent les subventions doivent accorder priorité au territoire qu'ils desservent.

Actuellement, dans 21 des 119 zones du territoire, cette politique n'a pu être appliquée. Cela ne signifie pas toutefois que ces zones sont laissées à découvert. Dans certains cas, elles sont desservies par les ambulanciers voisins, dans d'autres cas, ce sont des ambulanciers du territoire qui la desservent, mais sans l'appui du ministère.

dînez sans sortir!

Chaque vendredi soir tout le poisson que vous désirez manger...

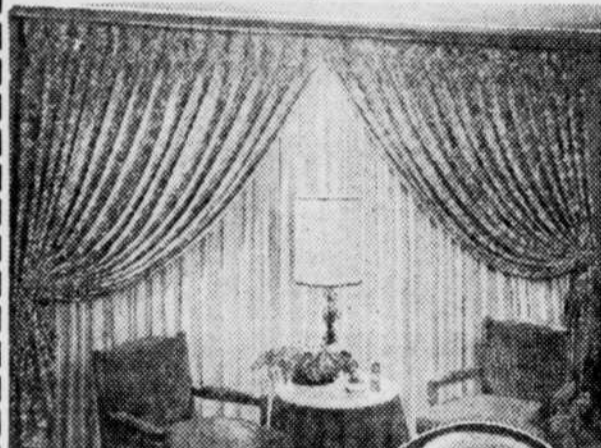
1.69

Morue bien dorée, frites croustillantes, sauce tartare, pain et beurre. Vous pouvez en reprendre à volonté. Chaque vendredi, entre 16h et 20h.

Au libre-service Eaton La Venerie

EATON

SERVICE GRATUIT A DOMICILE pour le choix de vos garnitures de maison



Magasinez dans le confort de votre foyer. Notre représentant, M. Charles Cloutier, se fera un plaisir de vous aider dans le choix de vos tentures, rideaux, couvre-lits, valences et tapis. Tout cela sans obligation de votre part.



laliberté

MAIL ST-ROCH, QUÉBEC — 525-4841 LOCAL 23

EN VEDETTE cette semaine

TOLE GAUFREE DE QUEBEC INC.



49, MARIE-DE-L'INCARNATION Québec 681-6221

PLAZA LEO-T. JULIEN Rte du Lac-Beauport N.-D.-des-Laurentides 849-2817

CHARGEX



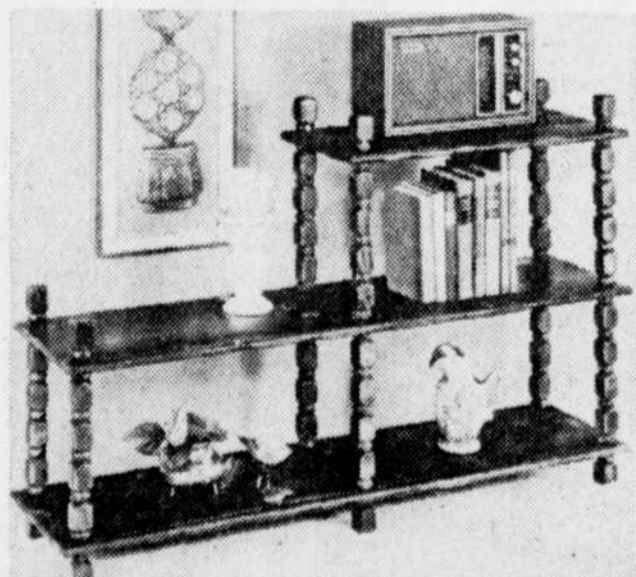
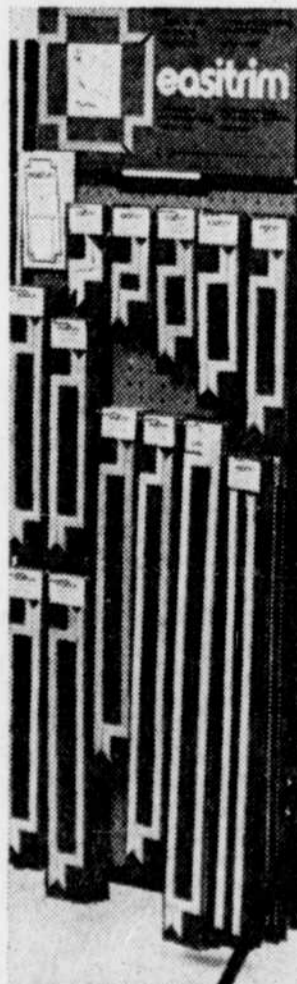
RABAIS DE 30% - ECONOMISEZ!

MOULURE DECORATIVE

(telle qu'illustrée) longue de 6" à 30" en bois franc naturel.

ECONOMISEZ

30%



FUSEAUX TOURNES DE BOIS FRANC NATUREL

en longueurs de 12" et 15" pour faire vos propres étagères. Assortiment complet. Styles tels que: tropical, espagnol, colonial, provincial, etc.

RABAIS DE

30%!

FOYER FRANKLIN

en acier, ouverture de 26", modèle H-26.

\$99⁹⁵

(Quantité limitée pour ce modèle)



La mode paysanne. Une tendance '77.

Quelle allure! Ces vêtements folkloriques sont inspirés de la mode parisienne. Polyester-coton. Noir, blanc os. Grands: 7 à 13 ans. \$45. Miss Renfrew. Au deuxième étage. Achats sur place seulement.

HOLT RENFREW



Place de l'Hôtel de Ville, Place Ste-Foy 2 hrs de station. gratuit, Parc-Autos, Place de l'Hôtel de Ville

Transport des handicapés: Mathieu rencontrera Lazure et Lessard

par Pierre BOULET

Le président de la Commission de transport de la Communauté urbaine de Québec (CTCUQ), M. Pierre Mathieu, rencontrera le ministre des Affaires sociales et celui des Transports, MM. Denis Lazure

et Lucien Lessard, afin de trouver une solution au problème du transport en commun pour les personnes handicapées de la région de Québec.

A la suite de cette rencontre, qui a été sollicitée par M.

Mathieu et qui devrait avoir lieu d'ici deux semaines, le président de la CTCUQ rendra publique la position de son organisme dans l'épineux dossier du transport adapté pour les personnes à moyens physiques et mentaux restreints.

C'est ce qu'a révélé le président de la CTCUQ, au cours d'un entretien avec le représentant du SOLEIL, hier.

Actuellement, c'est la corporation publique Les Habitants Plus qui assume, sur

une base temporaire, le transport des handicapés de la région. Son mandat (tout comme la subvention dont elle bénéficie) vient à échéance le 31 mars.

Depuis quelques mois, plusieurs organismes représentant les handicapés de l'ag-

glomération de Québec ont multiplié les pressions et les démarches auprès de la CTCUQ afin que cet organisme public prenne en charge le transport des personnes à moyens restreints.

Dans un premier temps, le président Mathieu a répondu qu'il ne pouvait engager la Commission de transport — déjà déficitaire — dans un nouveau champ d'activité, sans obtenir préalablement le consentement des maires membres du conseil de la Communauté urbaine de Québec.

Ce sont en effet les villes membres de la CUQ qui financent, à même les comptes de taxes, le déficit de la Commission de transport.

Selon les indications recueillies, il semble bien que l'empressement des maires soit loin de friser le déchaînement, dans ce dossier particulier.

Des données en abondance

La rencontre entre le président de la CTCUQ et les deux

ministres du gouvernement québécois devrait permettre de faire un peu de lumière dans ce bourbier, où les énergies ont essentiellement servi, jusqu'ici, à refiler la balle à son voisin.

Au moment de cette rencontre au sommet, ce ne sont pas les données qui manquent.

Avant de s'entretenir avec son homologue des Transports et avec le président de la CTCUQ, le ministre des Affaires sociales prendra connaissance d'une étude sur le transport en commun à l'intention des personnes handicapées. Ce document, dont les auteurs transcrivent actuellement les conclusions, a été préparé par la Direction de la programmation du ministère des Affaires sociales. Le ministre devrait l'avoir en main d'ici une semaine.

Le comité responsable de l'étude aurait colligé tous les rapports sur le sujet, y compris le document publié par le Conseil régional de la santé et des services sociaux

(CRSSS) de la région de Québec, en juillet dernier.

Pour sa part, le président de la Commission de transport sera en mesure de donner de multiples renseignements aux ministres des Affaires sociales et à celui des Transports. M. Mathieu s'est en effet entretenu avec les responsables d'Habitants Plus, qui assument actuellement le service. Ces derniers ont pu lui fournir de nombreuses statistiques, tant sur les besoins en équipement que sur la demande de la clientèle.

Enfin, même si la CTCUQ n'a pas commandé d'étude spéciale à propos des handicapés dans la région, ses dirigeants ont pris connaissance des documents existant déjà sur le sujet.

Les deux semaines qui viennent promettent donc d'être déterminantes soit pour la solution, soit pour l'enlèvement du problème que constitue le transport des personnes handicapées de la région de Québec.

Seulement trois maires sur treize répondent à l'invitation de la CTCUQ

Les handicapés de la région de Québec n'auraient-ils que "3 chances sur 13" de voir leur problème de transport en commun réglé à leur satisfaction?

L'empressement des maires de la région à leur endroit pourrait le laisser croire.

seulement trois des treize maires membres de la Communauté urbaine ont daigné répondre à la requête.

C'est ce qu'a confirmé le président de la CTCUQ, M. Pierre Mathieu, au cours d'un entretien avec le représentant du SOLEIL. M. Mathieu a cependant refusé de révéler qui avait répondu et qui ne l'avait pas fait.

Pressé par les handicapés qui voudraient voir la Commission de transport assumer un service de transport en commun adapté, M. Mathieu a d'abord dû réclamer la permission des maires de la CUQ puisque ce sont eux, via les taxes de leurs contribuables, qui financent les déficits de la CTCUQ. M. Mathieu

Quant aux dix autres, ils

a donc sollicité leur avis en écrivant à chacun d'eux.

Le président de la Commission de transport a déclaré que les trois qui ont donné suite à sa requête ont approuvé une éventuelle prise en charge du transport pour handicapés par la CTCUQ.

Invités par la Commission de transport de la CUQ à se prononcer sur le problème du transport adapté pour les personnes à moyens physiques ou mentaux réduits,

Il a cependant précisé qu'il avait communiqué par lettre, il y a plusieurs semaines, avec chacun des maires membres du conseil de la Communauté urbaine.

les 28 jours Rochette

EN SUPER SPECIAL CETTE SEMAINE

TAPIS

RESIDENTIELS ET COMMERCIAUX

PRX REGULIER	PRX SUPER SPECIAL
\$7.95 à \$10.95 v.c.	\$5.95 à \$6.95 v.c.

EMILIE ROCHETTE

555 de la Couronne Tel. 529-4164

Stationnement gratuit

au pied de la côte d'Abraham

De \$1.00 à \$5.00*

pour un Sheaffer à votre main.

Quel que soit le prix que vous payiez pour un stylo Sheaffer, deux choses sont certaines: vous trouverez facilement un Sheaffer à votre main et vous aurez en main le meilleur instrument que nous puissions offrir pour le prix.

Jetez un coup d'œil sur notre nouveau présentoir et choisissez un Sheaffer. Vous en aurez pour votre argent.



Le Lady Sheaffer 620. \$5.00*

Le White Dot 444. \$5.00*

*Peut être vendu moins cher.



SHEAFFER

SHEAFFER EATON TEXTRON

Sheaffer Eaton Division of Textron Canada Ltd.

VENTE

EXTRAORDINAIRE ENCORE JAMAIS VUE dans notre département de

TAPIS

Valeurs de 5.95 à 12.95 la v.c.

\$ 3.95

V.C.

SPECIAL "L'UN DANS L'AUTRE"

Fernand Morissette INC.

4245, BOUL. HAMEL, ANCIENNE-LORETTE, QUE. Tél.: 872-2874

4008, BOUL. DU JARDIN, ORSAINVILLE, QUE. Tél.: 628-0721

du Caribou!



c'est chez nous que ça s'passe!

Le Caribou, symbole de l'accueil chaleureux, des grandes fêtes populaires. Le Caribou, bien de chez nous, préparé par des gens d'ici pour les gens d'ici et ceux qu'ils reçoivent à leurs fêtes.

Le Caribou, produit et embouteillé par la Société des alcools du Québec et vendu dans tous ses magasins.



SOCIÉTÉ DES ALCOOLS DU QUÉBEC

Hull devient le symbole de la lutte fédérale-provinciale

(D'après la PC) — La région de Hull est devenue un champ de bataille qui met aux prises principalement les deux gouvernements fédéral et provincial mais aussi les Hullois eux-mêmes.

La population de Hull, elle-même divisée en deux groupes, a déjà sur le dos toute une guerre de mots de la part du ministre des Affaires municipales, Guy Tardif, pour le Québec, et pour Ottawa, le ministre responsable de la

capitale nationale, M. André Ouellet.

Mardi, c'est le maire de Hull, M. Gilles Rocheleau, qui invitait le gouvernement du Québec à ne pas se mêler des affaires de sa municipalité et à régler ses propres problèmes dans la ville de Québec.

Le magistrat municipal répondait ainsi aux déclarations formulées en fin de semaine par le ministre des Affaires municipales du Qué-

bec qui avait affirmé que le gouvernement péquiste entendant "libérer" Hull de la domination fédérale.

M. Guy Tardif avait expliqué que Québec pourrait appliquer des contrôles sur les programmes fédéraux de développement de Hull.

Le maire Rocheleau a affirmé que toute tentative du gouvernement québécois de freiner les programmes fédéraux de développement de ce secteur de la région de la

capitale nationale "serait contraire aux intérêts de la population de Hull".

"Je ne sais pas si M. Tardif en vient à la même conclusion, mais je puis affirmer catégoriquement que la population de Hull réclame depuis longtemps un développement fédéral", d'affirmer le premier édile hullois.

Plutôt que de détruire l'industrie et l'autonomie de Hull, l'expansion fédérale s'est révélée un actif impor-

tant, dans le domaine immobilier, pour le renforcement économique de la ville prétend-il.

"Plutôt que de brûler les ponts, le gouvernement du Québec devrait résoudre ses problèmes à Québec, s'il n'est pas heureux".

Ottawa intervient

Le gouvernement du Québec a testé deux fois la fermeté d'Ottawa ces derniers temps. Le ministre fédéral responsable des Affaires urbaines, M. André Ouellet, a signalé que le gouver-

nement canadien a la ferme intention de garder son droit de regard sur la situation à Hull, qui fait partie de la région de la capitale nationale.

La dernière intervention du Québec signifierait, en premier lieu, que soit proposée une limitation aux appropriations du fédéral dans la région de Hull, a-t-il précisé.

M. Ouellet, de son côté, a expliqué dans une interview, mardi, que ces propos n'étaient "que de la rhétorique

pour plaire aux partisans du séparatisme" et qu'il ne les prenait pas au sérieux.

Le gouvernement fédéral avait un rôle à jouer dans la région de Hull et continuera à s'en occuper, en coopération avec d'autres gouvernements.

Tout cela fait suite à une lettre fort sèche du président de la Commission de la capitale nationale, M. Pierre Juneau, qui a demandé au gouvernement du Québec de reconsidérer son rejet d'un accord, intervenu précédem-

ment, pour attribuer un contrat d'installation d'un système de traitement des eaux usées, dans la région de Hull, au plus bas soumissionnaire.

Le gouvernement de Québec a refusé de ratifier l'accord parce que le soumissionnaire choisi n'était pas québécois. Il a également soulevé d'autres problèmes techniques posés, selon lui, par le projet gagnant.

M. Juneau estime que ce contretemps va retarder de six mois la réalisation du projet.

UN COUP DE MAÎTRE



Hausse de 20 pour cent des salaires des vétérinaires

(PC) — Le ministère de l'Agriculture du Québec et l'Association des médecins vétérinaires praticiens du Québec devaient annoncer, ce matin, le règlement de leur différend et la signature d'une nouvelle entente d'une durée de trois ans lors d'une conférence de presse conjointe.

Cette nouvelle entente remplace la première inter-

venue dans le cadre du programme d'assurance-maladie animale, contributive et échue depuis mars 1973.

Elle assure les vétérinaires d'une hausse de traitements de l'ordre de 20 pour cent au cours de la première année du contrat.

Pondération

Une pondération limitera

toutefois les revenus des vétérinaires excédant \$65,000 annuellement. Ainsi, pour tous les actes posés au-delà de ce traitement, le vétérinaire ne se verra rétribué que par la seule part de l'agriculteur qui constitue environ 40 pour cent du traitement habituel, l'autre part étant auparavant fournie par le plan d'assurance contribu-

Selon les chiffres du MAQ, cette pondération ramènera l'augmentation de la masse salariale à 12 pour cent, au lieu du 20 pour cent en chiffres réels.

Au cours des deuxième et troisième années de l'entente, les vétérinaires percevront des augmentations de 8 et de 6 pour cent.

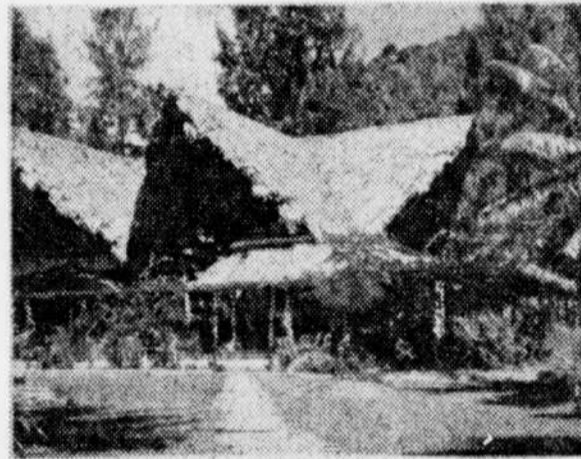
Par ailleurs, l'entente prévoit l'attribution aux médecins vétérinaires praticiens d'une somme forfaitaire qui s'établira à \$2 par visite effectuée au cours des 12 derniers mois, tout en n'excédant pas un maximum de \$2.400.

Frais de déplacement

Une autre clause de l'entente prévoit le remboursement des frais de déplacement aux vétérinaires qui doivent parcourir au-delà de 10 milles à partir de leur résidence. Ainsi, une somme de \$4 leur sera remise pour chaque tranche de cinq milles.

Le coût des visites des vétérinaires praticiens affiliés au programme d'assurance-maladie animale contributive sera majoré à \$14 pour la première année, et à \$16 et \$17 pour les deux années suivantes. Selon les termes de l'entente de 1971, le coût de la visite s'établissait à \$10.

LES NOUVELLES CRÉATIONS



adaptées aux excentricités des natures tropicales

Paradise Hôtel vous accueille à Praslin, l'île la plus romantique des Seychelles. Vous y découvrirez l'une des plus rares visions du monde: la Vallée de Mai, avec ses 4.000 cocotiers de mer, les plus hautes du monde, vieux de 800 ans, porteurs de fruits géants et ces fabuleux "perroquets noirs" resurgis de l'origine des temps.



Ci-dessus
Bikini deux pièces en lycra (Polyamide 87% - élasthane 13%). A droite - Le populaire GIGI Coquelicot en lycra abondamment fleuri, sur fond noir.

A droite
Deux-pièces: Bandeau et jupe appareillante de couleurs vives.

- Aussi en mains**
- MAILLOTS spécialement conçus pour porter à la suite d'une mastectomie.
 - MAILLOTS de très belle ratine.
 - ROBES DE PLAGE de ratine avec motifs floraux; peut se porter comme "tout-aller".
 - Enfin, nous apportons une attention spéciale aux maillots pour porter à la suite d'une mastectomie.

LIVRAISON PARTOUT
Québec et banlieue
Lévis et banlieue

2 heures de STATIONNEMENT GRATUIT



Geneviève Morel

Spécialiste en Confection médicale et esthétique.
287 est, rue St-Joseph 522-1504

Le français est jugé sécuritaire à St-Hubert

MONTREAL (PC) — L'usage restreint du français n'a pas nui à la sécurité à l'aéroport de Saint-Hubert. C'est ce qu'a déclaré, hier, devant la Commission d'enquête sur le bilinguisme aérien, M. Walter McLeish, haut fonctionnaire du ministère fédéral des Transports.

Il a révélé qu'on avait étudié, l'automne dernier, l'aspect sécuritaire des procédures de contrôle du trafic aérien après qu'on eut su que la langue française était régulièrement entendu même si l'aéroport n'avait pas été officiellement désigné comme bilingue.

Le document, de poursuivre M. McLeish, confirme que le français est utilisé dans environ cinq pour cent des cas. La plupart des avions, à Saint-Hubert, sont ceux de petites compagnies et d'écoles de pilotage volant en régime VFR (vol à vue) et non en IFR (vol aux instruments).

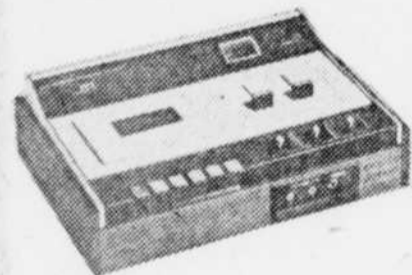
"L'étude a également confirmé qu'on donnait un excellent service à cet aéroport, qu'on n'avait pas éprouvé de difficultés à cause de l'usage du français et que les vols sont dirigés d'une manière professionnelle", a affirmé M. McLeish.

La commission, formée de trois juges, se penche sur l'opportunité de permettre l'usage du français pour les vols VFR aux aéroports de Dorval et de Mirabel, en plus de celui de Saint-Hubert.

CALPA et CATCA
De leur côté, les procureurs des syndicats nationaux CALPA et CATCA se sont objectés à certaines parties du témoignage de M. McLeish constitué, en fait, d'une chronique des divers rapports et études du gouvernement fédéral, tout au long de son programme de mise sur pied du bilinguisme dans le contrôle aérien au Québec.

VENTE D'ENTREPOT SPECTACULAIRE

MAGNETOPHONE A CASSETTES



(Deck) stéréo
Roberts
CD-710
Courbe 40 à
16,000 Hz

SPECIAL
\$119⁹⁵

Avec circuit limitation/bruit.

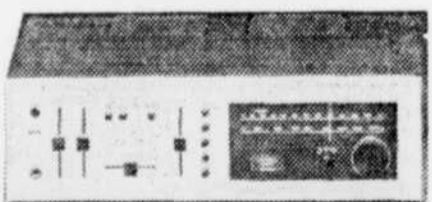
TABLE TOURNANTE



L.G.
Modèle
P-31
Entraînement par courroie. Cartouche magnétique. 20 à 20,000 Hz. A 2 gr.

SPECIAL
\$119⁹⁵

RECEPTEUR L.G. (haute qualité)



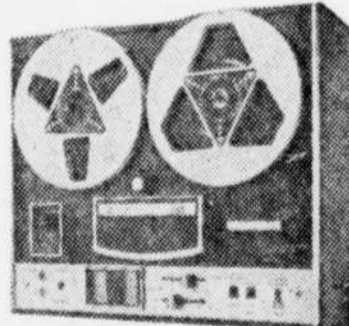
Modèle R-3400
AM/FM/NXP - 2 X 20 W. R.M.S.
8 chms - 20 à 40,000 Hz - 3 db.

SPECIAL
\$199⁹⁵

MAGNETOPHONE STEREO

(Deck) Bobines 7"

Roberts 555
Courbe
20 à 24,000 Hz.
3 vitesses.



SPECIAL
\$259⁰⁰

HAUT-PARLEUR ROBERTS

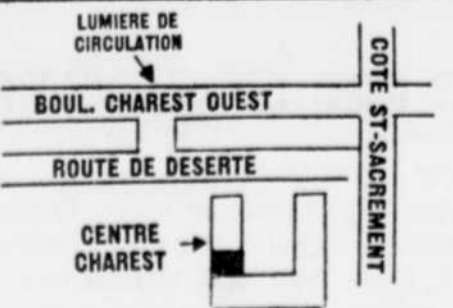
Modèle 2120

20 watts R.M.S. Basse de 10". Haute de 3 1/2".

SPECIAL

\$89⁹⁵

VENEZ VOIR NOS AUTRES SPECIAUX



les distributions
Yves Courville inc.
1375 ouest, boul. Charest
Local 33
687-3429

Garantie du manufacturier avec service à Québec.
QUANTITE LIMITEE - CONDITION: PAYEZ ET EMPORTEZ
Ouvert jeudi et vendredi soir et samedi matin jusqu'à midi.



André Ouellet craint les "opportunistes" des provinces

OTTAWA (PC) — M. André Ouellet, stratège du Parti libéral fédéral au Québec, craint que certains "opportunistes" au sein des gouvernements provinciaux soient en train de prendre avantage de la menace de séparation du Québec pour exiger du gouvernement fédéral de leur céder plus de pouvoirs.

"Je ne crois pas que cela soit dans l'intérêt du pays" a déclaré cette semaine dans une interview, le ministre fédéral des Affaires urbaines.

M. Ouellet estime que certains gouvernements provinciaux devraient "mettre fin à

ce jeu qu'ils jouent avec Ottawa". Certains hommes politiques provinciaux critiquent publiquement Ottawa, puis s'en vont dire au gouvernement fédéral que c'est uniquement pour la galerie qu'ils formulent ces critiques, a dit le ministre, ajoutant que "nous avons besoin de gens responsables."

Le gouvernement fédéral est prêt à discuter d'une redistribution des pouvoirs, mais il faudrait cesser de critiquer "pour le simple plaisir de critiquer Ottawa". Chaque gouvernement provincial devrait s'attacher à améliorer son administration

plutôt qu'à réclamer de nouveaux pouvoirs.

Pour un dialogue

Les partis de l'opposition et les provinces affirment que le gouvernement fédéral est partisan d'une centralisation à outrance. Pourtant, M. Trudeau a déclaré au cours du dernier week-end à Québec qu'Ottawa était prêt à engager le dialogue sur les pouvoirs fédéraux et provinciaux.

M. Ouellet rappelle toutefois que le gouvernement fédéral ne va pas facilement céder du terrain. La décentralisation, dit-il, ne signifie pas que des pouvoirs élargis

seront automatiquement attribués aux provinces. Cela pourrait plutôt signifier une plus vaste répartition des services fédéraux à travers le pays.

Le ministre des Affaires urbaines rappelle qu'il s'intéresse depuis longtemps aux problèmes constitutionnels et qu'il avait aidé M. Guy Favreau, alors ministre de la Justice, à mettre au point une formule d'amendement constitutionnel, qui n'a jamais été appliquée.

Homme-clef

Depuis qu'il s'est vu confier les fonctions d'organisateur chef du Parti libéral

fédéral au Québec, M. Ouellet joue un rôle important dans la lutte contre le gouvernement du Parti québécois et la menace du séparatisme au Québec.

Sa nomination à cette fonction importante peut être considérée comme une réhabilitation de sa mésaventure politique de l'an dernier, aux yeux des dirigeants du Parti libéral fédéral.

On se souvient, en effet, qu'alors qu'il était ministre de la Consommation, il avait critiqué une décision judiciaire dans une affaire de prix de sucre. Il avait dû alors démissionner de son portefeuille et avait été re-

connu coupable d'outrage au tribunal. C'est l'automne dernier qu'il a été réintégré au sein du Cabinet fédéral.

M. Ouellet ne nie pas qu'il pourrait y avoir des possibilités de décentralisation. Mais, dit-il, toutes les provinces devraient être traitées sur un pied d'égalité et aucune ne devrait recevoir de pouvoirs de d'autres n'obtiendraient pas.

"Il y a, dit-il, une limite à la décentralisation des pouvoirs au profit d'une province. Il n'y a pas de doute que les provinces continueront d'en demander davantage. Plus vous leur en donnez plus elles en demanderont.

C'est pourquoi il faut bien préciser qui est le mieux équipé pour servir le peuple."

Pour ce qui est de la stratégie au Québec, M. Ouellet voit les choses en termes d'un premier ministre combattif qui fait face énergiquement aux critiques en vue de sauver le pays. C'est dans ce cadre d'idée qu'on pourrait voir la visite que M. Trudeau a faite la semaine dernière à Québec et le discours ferme qu'il y a prononcé.

Bien que M. Ouellet affirme que M. Trudeau ne sera pas l'unique arme de la bataille que les libéraux livrent

au sujet de la confédération, il n'en demeure pas moins que le premier ministre en sera la principale.

De l'avis de M. Ouellet, le premier ministre devrait plus souvent se présenter devant le peuple. Et les libéraux devraient trouver les moyens de dissiper l'impression répandue selon laquelle M. Trudeau serait arrogant, dit-il.

"C'est au premier ministre qu'incombe la responsabilité de combattre énergiquement pour sauver le pays. Il lui incombe de parler à la population et de la convaincre qu'il est bon de faire partie du Canada."

Ottawa négligera l'Ouest au profit du Québec (Lougheed)

EDMONTON (PC) — Le premier ministre de l'Alberta croit que le gouvernement fédéral va délaissier les provinces de l'Ouest pour consacrer toute son attention sur le Québec.

Au cours d'une conférence de presse, M. Peter Lougheed a exprimé l'avis que l'intérêt manifesté par Ottawa à la suite de la conférence sur les perspectives économiques de l'Ouest, en 1973, va s'estom-

per et que les provinces de l'Ouest, en retour, "vont manifester de plus en plus leur mécontentement à l'égard du gouvernement fédéral".

L'Alberta en particulier va avoir à souffrir de cette baisse d'intérêt, puisqu'elle n'a que "moins d'une décennie pour développer une économie plus forte et moins précaire" avant l'épuisement de ses ressources non renouvelables.

NOUVEAU DÉCOR MEUBLES

VIDE SON GRENIER

Avec le temps bien des choses s'y sont entassées. Surprenant tout ce que nous y avons trouvé. Des meubles de haute qualité et de styles divers dont il faut se départir à tout prix. **NOUS AVONS BESOIN D'ESPACE.**

Nous ne pouvons vous montrer tout ce qu'il y a dans ce grenier dans une simple annonce... et de toutes manières il est tellement plus agréable de fouiller dans le grenier des autres. **SUR PLACE** les découvertes que l'on y fait sont inattendues.

Certains meubles n'ont pu trouver place dans ce grenier surchargé. Ils sont répartis à travers le magasin et sont spécialement étiquetés d'escomptes allant jusqu'à **40%**

De toutes façons, comme à chaque année, Nouveau Décor vous offre 10% de réduction sur toute la marchandise régulière.

ND-146 Armoire d'importation espagnole en pin naturel. Portes grillagées. Rég. \$395.00 LIQUIDATION \$299.00

ND-108 Pupitre de style oriental, importé d'Italie, muni de panneaux baissants, fini noir avec motifs incrustés et peints à la main. Rég. \$925.00 LIQUIDATION \$639.00

ND-109 Pour les moments intimes, cette causeuse recouverte de toile rayée. Elle est de marque Mueller. C'est la dernière qui nous reste. Rég. \$890.00 LIQUIDATION \$550.00

ND-110 Très chic mobilier de salle à manger comprenant 8 morceaux dont: une table de verre de 100" (4" d'épaisseur), un buffet, 4 fauteuils droits, 2 fauteuils à bras. C'est de marque Hickory. Rég. \$3615.00 LIQUIDATION \$2450.00

ND-222 Chaise espagnole authentique de marque Succarat. Elle est recouverte de cuir véritable. C'est la seule qu'il nous reste. Rég. \$135.00 LIQUIDATION \$89.00

ND-106 De style oriental, cet ensemble de salle à manger importé d'Italie comprend 8 morceaux: une table en verre épais dont le piètement est en métal doré, un buffet noir peint à la main, 6 fauteuils droits de couleur noire recouverts de velours jaune, également peints à la main. Très belle valeur. Rég. \$5940.00 LIQUIDATION \$3900.00

ND-114 Voilà un pupitre décoratif de marque Sligh. D'un fini noyer et recouvert de cuir noir, il est en forme de demi-cercle et vous est livré avec la chaise. Ah! ces Italiens! Rég. \$1128.00 LIQUIDATION \$729.00

ND-119 De conception moderne cet ensemble «sofa inter» est composé d'un sofa 3 places, d'un sofa 2 places et d'un fauteuil d'angle avec tabouret. Recouvert d'un riche velours, il est disponible dans un vaste choix de teintes, sur commande. Il peut également vous être fourni par modules séparés. Rég. \$1958.00 LIQUIDATION \$1568.00

ND-113 Du Danemark, un mobilier de salle à manger en bois de rose comprenant: une table, un buffet de 96" et une huche, 4 fauteuils droits et 2 fauteuils à bras. Les fauteuils sont recouverts de vinyle blanc et les piètements sont en acier. Rég. \$3738.00 LIQUIDATION \$2599.00

ND-100 Une chaise d'appoint de marque Thomasville en chêne véritable. Couleur: rouge ou vert antique (1 de chaque couleur). Rég. \$156.00 LIQUIDATION \$99.00

ND-33 Une commode chinoise, jaune antique, importée d'Italie. Rég. \$699.00 LIQUIDATION \$450.00

ND-334 Un fauteuil provincial français de marque Breamore. La monture est de couleur noyer et il est recouvert de velours rouge cardinal. Rég. \$189.00 LIQUIDATION \$99.00

ND-142 De la collection Martinsville, un mobilier de chambre à coucher de style provincial français. Fini fruitier. Lit de 60", une armoire, un bureau triple, 2 tables de chevet et 2 miroirs. À voir sur place. Rég. \$1887.00 LIQUIDATION \$1395.00

ND-117 Armoire canadienne à pointes de diamant. En pin naturel, cette pièce de choix rehausse la collection Pallardi de Simons. Très typique. Rég. \$1400.00 LIQUIDATION \$1100.00

ND-126 Sofa de marque Mueller, recouvert d'un tissu matelassé de couleur bleue pâle et crème. Rég. \$900.00 LIQUIDATION \$539.00

ND-123 Ce fauteuil à monture tubulaire de marque Scapa est muni de coussins de toile jaune ou brune. Il est de la collection Raff. Quantité: 12. Rég. \$189.00 LIQUIDATION \$139.00

ND-121 De la collection Innovation de Thomasville, ce mobilier de salle à manger de style contemporain est composé de 6 morceaux: une table ovale, un vaisselier, 3 fauteuils droits, 1 fauteuil à bras. Fini chêne. Rég. \$1548.00 LIQUIDATION \$1299.00

ND-105 Fauteuil d'appoint de style italien, de marque Statesville, monture verte brossée or, recouverte d'une toile rayée jaune. Quantité: 2. Rég. \$299.00 LIQUIDATION \$199.00

ND-3 Bibliothèque de marque Thomasville, bois de couleur vert essuyé. Rég. \$895.00 LIQUIDATION \$599.00

ND-120 Quantité incroyable de motifs muraux, de sculptures, de bibelots, de reproductions encadrées. À LIQUIDER À TOUT PRIX.

ND-333 Fauteuil d'appoint de style anglais. Recouvert de velours or capitonné. Rég. \$610.00 LIQUIDATION \$425.00

Vilas

De la renommée collection Vilas, une quantité limitée de meubles d'appoint et de meubles de balance de lignes.

En plus nous offrons jusqu'à 40% de réduction sur trois mobiliers de salon Vilas en montre sur le plancher. **PREMIER ARRIVE, PREMIER SERVI.**

ND-10 À vendre: un fauteuil Louis XV, fini antique, recouvert de velours moiré rouge. Balance de ligne. Rég. \$521.00 LIQUIDATION \$299.00

ND-118 Magnifiques lampes de tous les styles et de tous les prix. À VOIR SUR PLACE.

ND-125 Vaste choix de tables de tous genres, de tous styles, convenant à votre décoration. Gamme complète de meubles d'appoint.

MARS 021

ERRATUM
Concernant la circulaire "SUPER ACHATS" insérée dans ce journal, le mardi 1er février. En page 6:

PILES "NOBEL"
paquet de 4 piles C, veuillez noter que le paquet comprend **2 PILES SEULEMENT ET NON 4 TEL QU'ANNONCE**

towers

Bénéficiaires de la Sécurité de la vieillesse

Formule de demande de **Supplément de revenu garanti**

Complétez-la! Retournez-la!

Les formules de demande de Supplément de revenu garanti ont été adressées récemment à tous les pensionnés qui reçoivent déjà le supplément.

Il est indispensable que vous renouveliez votre demande si vous désirez toujours recevoir votre Supplément de revenu garanti après le 31 mars. Nous vous conseillons donc de compléter la formule et de la retourner le plus tôt possible dans l'enveloppe qui l'accompagne.

	Santé et Bien-être social Canada Marc Lalonde, Ministre	Health and Welfare Canada
--	--	---------------------------

Conclusion d'une entente sur la question litigieuse de l'enseignement universitaire francophone au N.-B.

par Léonce GAUDREULT

Toute la question litigieuse de l'enseignement universitaire francophone au Nouveau-Brunswick vient de connaître un aboutissement par la conclusion d'une entente entre le recteur de l'université de Moncton et

ceux des collèges d'Edmundston et de Shippagan.

La loi 50, adoptée par le Parlement de Fredericton, et donnant effet aux nouvelles structures prévues dans l'entente, doit être promulguée le 15 février.

Dans les faits, l'entente prévoit l'intégration administrative des deux campus du Nord-Ouest (Edmundston) et du Nord-Est (Shippagan) à l'université de Moncton. Les deux collèges étaient déjà affiliés, sur le plan académique, à Moncton et, aujourd'hui, c'est l'intégration économique qui est réalisée.

Les gens du Nord du Nouveau-

Brunswick se consolent toutefois à la pensée que l'intégration de leurs deux collèges se fera à une "université de Moncton" restructurée, principalement au plan représentatif au niveau du conseil des gouverneurs. C'est ainsi que la région du Nord-Ouest aura six représentants parmi les 24 gouverneurs, alors que sous l'ancienne structure, elle n'avait que trois représentants parmi les 31 membres du conseil des gouverneurs.

Dans cette entente prévoyant la fusion complète des trois campus universitaires, il est convenu notamment que la représentation au conseil des gouverneurs sera la suivante: six sièges au Nord-Ouest, six au Nord-Est, six au Sud-Est (Moncton) et six sièges pour des représentants extérieurs à ces trois régions.

Le Nord francophone du Nouveau-Brunswick a toujours offert une résistance farouche aux velléités assimilatrices des administrateurs universitaires de Moncton.

C'est en mai 1975 qu'un comité d'étude (rapport Lebel, d'après le nom de son président, le juge Louis Lebel), formé à la demande de la Commission de l'enseignement supérieur des Maritimes, remettait son rapport dans lequel il recommandait la formation d'une université acadienne. Le rapport avait été accepté par l'ensemble des autorités concernées, sauf par la direction administrative de l'université de Moncton.

La Commission de l'enseignement supérieur des provinces maritimes passa finalement outre à cette recom-

mandation du comité Lebel pour proposer tout simplement l'intégration (l'assimilation, disaient les gens du Nord) à l'université de Moncton.

La résistance fut très importante et provoqua en décembre 1975 une marche publique de protestation sur Fredericton, siège du gouvernement du Nouveau-Brunswick. Cette manifestation amena finalement les recteurs des trois campus à s'entendre sur une solution se rapprochant sensiblement des recommandations du rapport Lebel, solution qu'on vient aujourd'hui de finaliser par la signature d'une entente entre MM. Jean Cadieux, recteur de l'université de Moncton, Marcel Sormany, recteur du collège Saint-Louis Maillet d'Edmundston et soeur Irène Léger, recteur du collège Jésus-Marie de Shippagan.

L'UQAM est priée de verser une "avance" de 15 semaines à ses employés de soutien

L'administration de l'Université du Québec à Montréal — UQAM — a été invitée, hier, à verser à ses employés de soutien une avance équivalente à 15 semaines de salaire.

L'invitation a été formulée par le

ministre de l'Éducation, M. Jacques-Yvan Morin, à l'issue de la réunion du conseil des ministres.

Les ministres ont également suggéré au Syndicat des professeurs de se

prononcer le plus rapidement possible sur le rapport du conciliateur. Ce rapport doit être soumis aux syndicats prochainement. L'administration a déjà fait connaître son acceptation du rapport.



CAMPUS NOTRE-DAME-DE-FOY
5000, rue Saint-Félix
Cap-Rouge, Qué., G0A 1K0

Enseignement et service de chambre et pension pour garçons et filles

COURS OFFERTS en 1977-78

SECONDAIRE V

- sciences mathématiques
- sciences humaines

COLLEGIAL

- cours général y compris la concentration arts plastiques
- programme professionnel:
 - ☆ garderie d'enfants
 - ☆ art vestimentaire
 - ☆ évaluation foncière
 - ☆ gérontologie (pour adultes)

Renseignements: (418) 656-6713
EXAMENS D'ADMISSION: 22 janv., 5 févr., 26 février

les **28** jours **Rochette**

EN SUPER SPECIAL CETTE SEMAINE

TAPIS

RESIDENTIELS ET COMMERCIAUX

PRIX REGULIER	PRIX SUPER SPECIAL
\$7.95 à \$10.95 v.c.	\$5.95 à \$6.95 v.c.

EMILIEN ROCHETTE
555 de la Couronne Tel. 529-4164
Stationnement gratuit au pied de la côte d'Abraham

Vous exigez le confort et la tenue de route d'une grande voiture...
Vous exigez l'élégance et le prestige d'une grande voiture...

Alors, exigez une grande Chrysler 77.

Chrysler Newport 1977

Enfin une grande voiture que vous pouvez vous permettre. Vous ne passerez pas inaperçu grâce à son élégante nouvelle calandre et à ses feux arrière pleine largeur. Son intérieur est spacieux et luxueux, dans la plus pure tradition Chrysler. Que vous décidiez d'acheter ou de louer en 1977, découvrez tout un monde de luxe et de confort avec une grande Chrysler.



Chrysler Newport 1977
Sedan 4 portes



Chrysler New Yorker Brougham 1977
Hardtop 4 portes

Chrysler New Yorker Brougham 1977

Grande à tout point de vue, et conçue pour répondre à la moindre de vos exigences, elle est un exemple frappant de l'excellence du génie Chrysler. Vous roulez sur des pneus radiaux ceinturés d'acier. Vous avez un choix de couleurs impressionnant. Et vous obtenez en équipement standard ce que beaucoup d'autres soi-disant grandes voitures offrent en option.

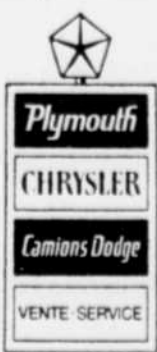
Système à mélange pauvre

Une autre preuve éclatante du génie mécanique Chrysler. Chaque grande Chrysler est équipée du nouveau système à mélange pauvre, contrôlé par ordinateur. Ce système révolutionnaire procure une performance des plus régulières.

... les concessionnaires des grandes voitures.



NEW YORKER
NEWPORT
CORDOBA
CHARGER SE
ROYAL MONACO
MONACO
ASPEN
ARROW/COLT
CAMIONS DODGE



NEW YORKER
NEWPORT
CORDOBA
GRAN FURY
FURY
VOLARE
ARROW/COLT
CAMIONS DODGE

Amiante: Lévesque ne précipitera rien

"Il ne nous semble pas important ni indiqué de précipiter l'application du programme politique du parti en ce qui concerne la question de propriété et de contrôle de l'amiante, suite aux déclarations récentes des directeurs de la Canadian Johns-Manville".

C'est ce qu'a déclaré hier, au sortir du Conseil des ministres, le premier ministre M. René Lévesque. En des termes plus populaires, il n'y a rien là.

Il n'y a rien là parce que le projet d'investissements qui a été interrompu s'étalait, d'une part, sur cinq ans et que, d'autre part, deux phases avaient déjà été réalisées soit celles concernant l'achat de propriétés à Asbestos pour agrandir la mine à ciel ouvert.

Le premier ministre a confirmé avoir rencontré, récemment, les directeurs de la Johns-Manville accompagné de MM. Jacques Parizeau et Yves Bérubé, respectivement ministres des Finances et des Richesses naturelles.

Le premier ministre aurait alors expliqué le programme politique de son parti aux autorités de la compagnie tout en exposant aux direc-

teurs de la Johns-Manville les problèmes de sécurité et d'hygiène qui sont soulevés dans le rapport Beaudry. M. Lévesque aurait alors déclaré que le gouvernement s'apprêtait à légiférer en cette matière par le biais d'arrêtés en conseil qui seront approuvés dans les prochains jours.

C'est en sortant de cette conférence que les directeurs de la compagnie auraient décidé d'avertir les journalistes qu'ils avaient décidé d'interrompre un projet d'investissements de \$77,000,000.

Cette décision de la Johns-Manville de retarder son programme de modernisation faisait suite, selon la compagnie, à la décision du gouvernement du Québec d'augmenter à 20 pour 100 la transformation des 12 millions de tonnes d'amiante produites annuellement au Québec.

Actuellement, seulement 3 à 4 pour 100 de la fibre d'amiante produite par les cinq amiantifères québécoises sont transformés dans la province.

Budget Parizeau "très bientôt"

OTTAWA (d'après CP) — Le gouvernement du Québec se propose de présenter son budget dès le début d'avril, a révélé hier à Ottawa un membre de l'adélégation québécoise à la conférence fédérale-provinciale des ministres des Finances.

Le ministre québécois des Finances, M. Jacques Parizeau, a pour sa part refusé de dire quand exactement il présentera le budget, mais il a indiqué que ce serait "très bientôt". Traditionnellement, le gouvernement québécois ne présente son budget qu'au printemps.

Pollack

• Mail St-Roch seulement •



Solde après inventaire

**Pour vous, messieurs...
Vêtements printaniers
à prix exceptionnel!**

Choisissez parmi nos complets deux pièces et vestons sport, disponibles dans une variété de tissus: tout laine, polyester et / laine ou 100% polyester dans le groupe. Choix de motifs et couleurs. Tailles désassorties.

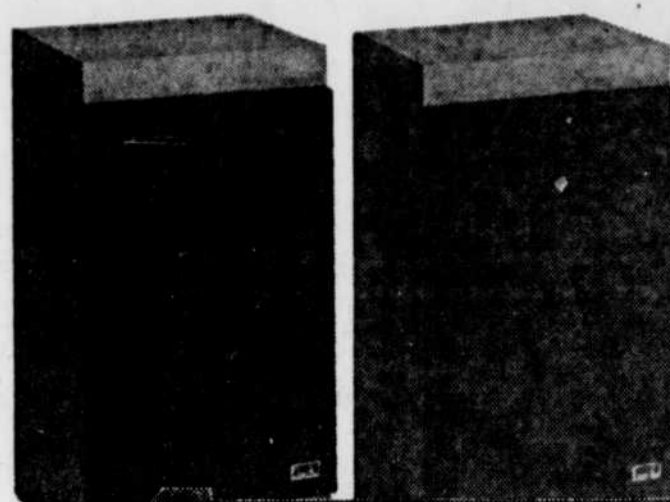
60 COMPLETS
Rég. 100. à 145.00

SPECIAL 69⁹⁹

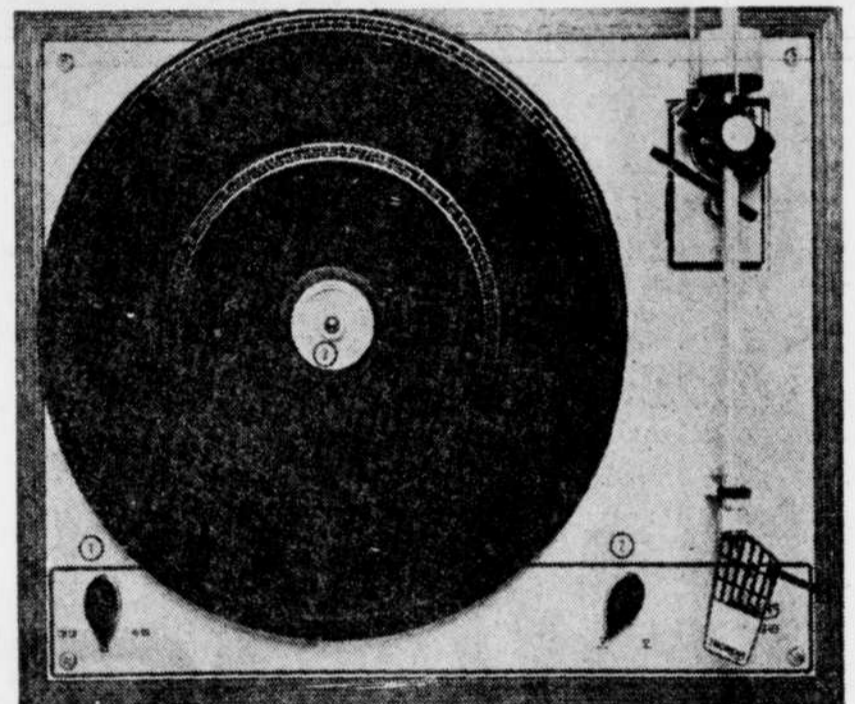
67 VESTONS SPORT

SPECIAL 39⁹⁹

CONFECTION POUR HOMMES (Rayon 610)
Mail St-Roch, rez-de-chaussée



**MARANTZ
CERWIN-VEGA
THORENS
AUDIO-TECHNICA**



Récepteur MARANTZ Model 2225 —
Puissance de 25 watts RMS par canal à 8 ohms de .20 Hz à 20 KHz avec une distorsion harmonique totale moins de .5%

— 2 enceintes acoustiques
CERWIN VEGA Model 24 —
Puissance de 40 watts RMS — Com-
prenant un haut-parleur de basse de
12" et un second pour les hautes fré-
quences de 4 1/2".

1 table tournante THORENS Model
TD - 166 — Manuelle et entraînement
par courroie.

1 cartouche magnétique AUDIO-
TECHNICA at 11 E.

PRIX SONAX

\$850.00



AKAI

Enregistreur et reproducteur AKAI
Model 210 D — 4 pistes — 2 ca-
naux stéréo — Bobine 7" — Vi-
tesse 7 1/2 et 3 3/4 ips.

Pleurage et scintillement moins
que 0.08% à 7 1/2 ips — Répon-
se de fréquence 30 Hz à 25 Hz
(± 3 dB) à 7 1/2 ips — Signal
bruit mieux que 50 dB — 3 mo-
teurs, 3 têtes GX.

PRIX SONAX

\$399.00



SONAX

SPECIALISTE DU SON
969 ROUTE DE L'ÉGLISE
STE-FOY 658-2146

Gâteries du CARNAVAL

Votre supermarché Dominion vous offre durant la période du CARNAVAL des aubaines de saison. Ainsi cette semaine, vous pourrez vous procurer ces produits-aubaines pour préparer une multitude de canapés, d'amuse-gueule qui sont toujours très appréciés aux réceptions. Faites un succès des vôtres en vous procurant ce dont vous avez besoin chez Dominion... et ménagez-vous de joyeuses surprises.

SAUCISSES
COCKTAIL
BICK'S

POT 7 OZ

1⁵⁹

SPECIAL!

FROMAGE
CHEDDAR
BELLE RIVIÈRE

CARRÉ 15 OZ

1⁵⁹

SPECIAL!

ARACHIDES
MONDÉES
DOMINION

BOÎTE 16 OZ

1⁰⁹

SPECIAL!

CREVETTES
À COCKTAIL
NEW ORLÉANS

BOÎTE 4 OZ

99¢

SPECIAL!

JAMBON
CUIT
MAPLE LEAF

BOÎTE 1 LB

2⁴⁹

SPECIAL!

CHIPS
HUMPTY DUMPTY
RÉGULIERS OU ONDULÉS

13.2 OZ

99¢

SPECIAL!

TRIO
BILOPAGE
CRETONS, TÊTE FROMAGÉE
GRAISSE DE RÔTI

1⁸⁹

SPECIAL!

MENTHES
GAUFRES
AU CHOCOLAT
TOWN TALK

PQT 6 OZ

59¢

SPECIAL!

PÂTE DU
LAC-ST-JEAN

24 OZ

1⁶⁹

SPECIAL!

LES SUPERMARCHÉS DOMINION LIMITÉE

NOUS NOUS RÉSERVONS LE DROIT DE LIMITER LES QUANTITÉS!

Dominion

Prix en vigueur jusqu'à la fermeture mardi le 8 février 1977 au Dominion: 850, St-Jean, ECONOPRIX, 2537, boul. Ste-Anne - GALERIES STE-ANNE, 1500 D'Estimerville - 800, De la Cascardière, 955, St-Cyrille, 435, St-Vallier, 2652, Laurier Ste-Foy, Centre JADIS, 5555, 3e Av., Charlesbourg, Aupal Les Galeries Chagnon, 300, Côte du Passage, Lévis.

vous ménage toujours de joyeuses surprises!